



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL
Kantonspolizei POL

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2013



Table des matières

1	Aperçu.....	6
1.1	Infractions selon la loi.....	6
1.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6
1.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
1.2	Infractions du Code pénal (CP).....	7
1.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7
1.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	8
1.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9
1.3	Infractions selon la répartition géographique	10
1.3.1	Code pénal (CP)	10
1.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	10
1.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	11
1.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	11
1.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	12
1.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	13
1.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	13
1.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	14
1.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	14
1.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
1.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	16
1.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	16
1.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
1.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	17
1.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
1.4	Prévenus selon la loi	19
1.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	19
1.4.1.1	Code pénal (CP)	19
1.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	20
1.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	20
1.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	21
1.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	22
1.4.3.1	Code pénal (CP)	23
1.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
1.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	24
1.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
1.4.4.1	Code pénal (CP)	25
1.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
1.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
1.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	27
2	Partie détaillée.....	28
2.1	Infractions de violence.....	28
2.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
2.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	29
2.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	30
2.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	30

2.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
2.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
2.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	31
2.1.4.2	Lésions corporelles graves	31
2.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	32
2.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	33
2.2	Violences domestiques.....	34
2.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
2.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
2.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	36
2.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
2.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
2.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
2.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
2.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
2.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
2.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
2.5	Brigandage.....	41
2.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
2.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
2.6	Vol.....	42
2.6.1	Répartition selon le type de vol	42
2.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43
2.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
2.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	43
2.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
2.7	Vol de véhicule.....	45
2.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
2.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
2.8	Dommmages à la propriété.....	46
2.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46
2.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46
2.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	47
2.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	48
2.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	49
2.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	49
2.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	50
2.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	51
2.9.3.1	Consommation par substances	51
2.9.3.2	Trafic par substances	52
2.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	53
2.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53
2.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53
2.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile..	54
2.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	54
2.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	55
2.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	56
2.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	56

2.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	57
3	Évolution.....	58
3.1	Tableaux	58
3.1.1	Infractions selon la loi	58
3.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	59
3.1.3	Code pénal: Infractions par district	60
3.1.4	Code pénal: Infractions par commune	61
3.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	62
3.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	62
3.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	63
3.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	64
3.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	64
3.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	65
3.1.11	Infractions de violence	66
3.1.12	Infractions de violence domestique	67
3.1.13	Infractions contre le patrimoine	68
3.2	Graphiques.....	69
3.2.1	Infractions selon la loi	69
3.2.2	Code pénal: sélection de titres	70
3.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
3.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
3.2.5	Infractions contre le patrimoine	71
3.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	72
4	Suppléments cantonaux.....	73
4.1	En un coup d'œil.....	73
4.1.1	Fréquences flashes en 2013	73
4.1.2	Chiffres-clés.....	73
4.1.3	Activités	74
4.1.4	Le travail au quotidien	74
4.2	Incendies	75
4.2.1	Incendies : cause et évolution	75
4.2.2	Incendies : répartition selon la cause	75
4.3	Levées de corps (sans les homicides).....	76
4.3.1	Levées de corps : tendance et origine des décès	76
4.4	Suicides et tentatives de suicides	76
4.4.1	Suicides et tentatives de suicides : évolution	76
4.4.2	Suicides et tentatives de suicides : répartition	77
4.4.3	Suicides : modes opératoires	77
4.4.4	Tentatives de suicides : modes opératoires	78
4.5	Sécurité publique.....	78
4.5.1	Personnes disparues : évolution	78
4.5.2	Personnes en difficulté : évolution.....	79
4.5.3	Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté	79
4.5.4	Climat social : évolution.....	80
4.5.5	Interventions à risque : évolution.....	80

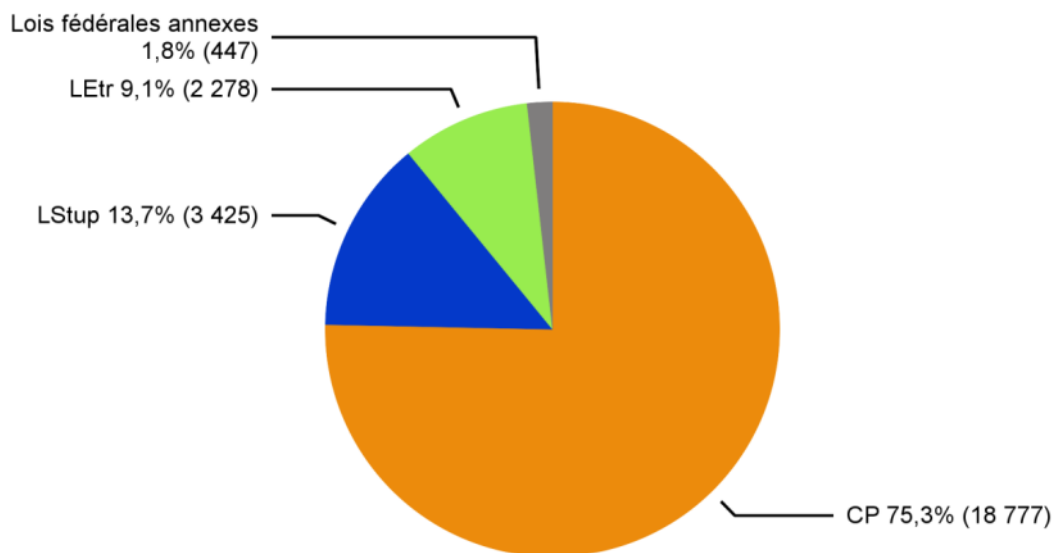
4.6	Activités	81
4.6.1	Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution	81
4.6.2	ADN : prélèvements sur les personnes	81
4.6.3	Réquisitions administratives : genre et évolution	82
4.7	Ordre et sécurité publics	82
4.7.1	Maintien de l'ordre (MO et SO).....	82
4.8	Transports de détenus	83
4.8.1	Transports de détenus : évolution	83
4.9	Gens du voyage	83
4.9.1	Gens du voyage : évolution	83
4.9.2	Gens du voyage : répartition géographique	84
5	Glossaire méthodologique	85
5.1	Introduction	85
5.2	Définitions	85
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	85
5.2.2	L'infraction	85
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	85
5.2.4	La personne lésée	85
5.2.5	La population résidente permanente	85
5.2.6	Etat des communes	86
5.3	Principes d'exploitation des données	86
5.3.1	Statistique de sortie	86
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	86
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	86
5.4	Chiffres clés	86
5.4.1	Chiffres absolus	86
5.4.2	Chiffres relatifs.....	86
5.4.3	Graphiques	87
6	Table des tableaux	88
7	Table des figures	89

1 Aperçu

1.1 Infractions selon la loi

1.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

1.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	19 024	37,2%	18 777	34,9%	-1%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	2 763	98,8%	3 425	98,5%	24%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	1 406	99,9%	2 278	100,0%	62%
Autres lois fédérales annexes	439	83,4%	447	84,3%	2%

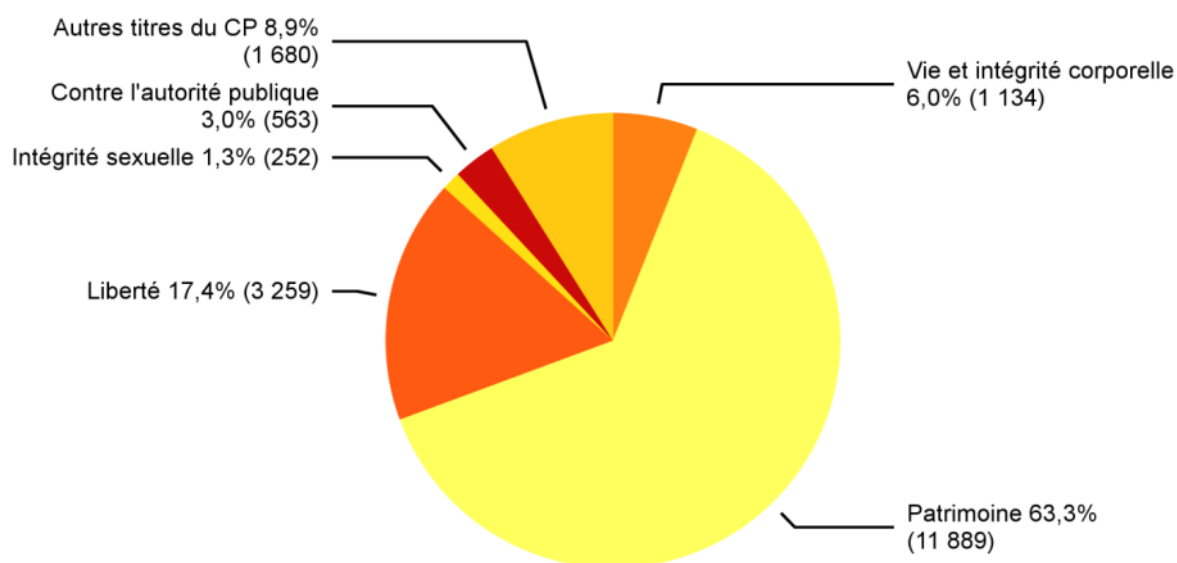
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

1.2 Infractions du Code pénal (CP)

1.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

1.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	19 024	37,2%	18 777	34,9%	-1%
Total vie et intégrité corporelle	1 388	86,5%	1 134	84,3%	-18%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	100,0%	0	–	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	60,9%	7	57,1%	-70%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	530	85,1%	420	83,8%	-21%
Total patrimoine	11 973	24,2%	11 889	21,3%	-1%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 897	21,7%	5 819	19,4%	-1%
dont vol par effraction	1 964	19,6%	1 955	18,4%	-0%
dont vol à l'arrachée	29	17,2%	42	4,8%	45%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	821	6,8%	943	5,3%	15%
Brigandage (Art. 140)	56	46,4%	60	53,3%	7%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 693	34,0%	1 456	26,4%	-14%
Escroquerie (Art. 146)	242	51,7%	344	55,5%	42%
Extorsion et chantage (Art. 156)	37	18,9%	62	12,9%	68%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	7	85,7%	6	33,3%	-14%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 088	75,5%	1 042	71,3%	-4%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	172	55,2%	180	60,0%	5%
Total liberté	3 340	37,6%	3 259	36,1%	-2%
Menaces (Art. 180)	669	85,1%	614	83,1%	-8%
Contrainte (Art. 181)	136	81,6%	113	87,6%	-17%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	0,0%	1	0,0%	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	66,7%	12	75,0%	33%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	139	69,8%	142	69,7%	2%
Total intégrité sexuelle	168	66,7%	252	71,8%	50%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	45	66,7%	94	80,9%	109%
Viol (Art. 190)	23	78,3%	25	52,0%	9%
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	20,0%	14	57,1%	40%
Pornographie (Art. 197)	29	86,2%	37	91,9%	28%
Total danger collectif	187	20,3%	132	22,0%	-29%
Incendie intentionnel (Art. 221)	74	24,3%	43	39,5%	-42%
Total autorité publique	520	96,3%	563	97,9%	8%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	277	96,4%	254	99,2%	-8%
Total administration de la justice	92	91,3%	88	88,6%	-4%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	4	50,0%	14	71,4%	250%
Autres infractions du Code pénal	268	64,9%	418	74,4%	56%

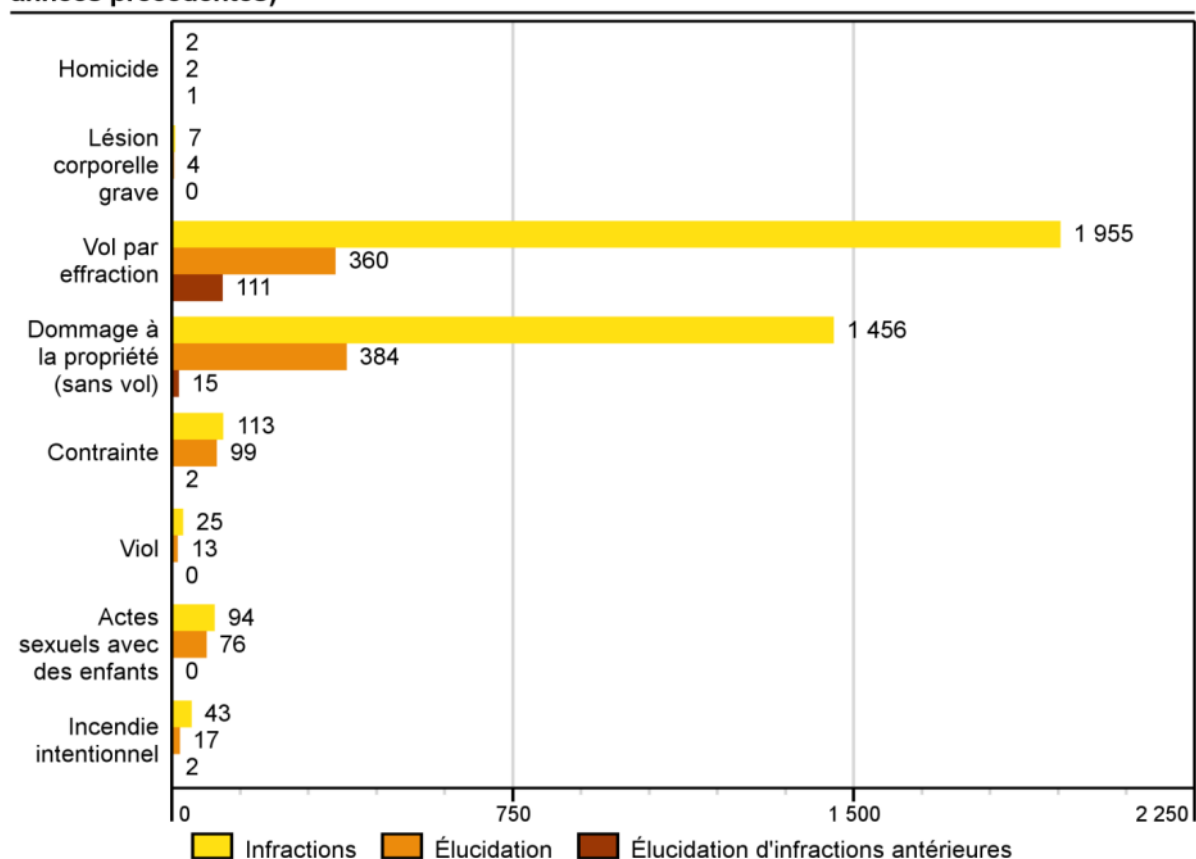
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

1.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

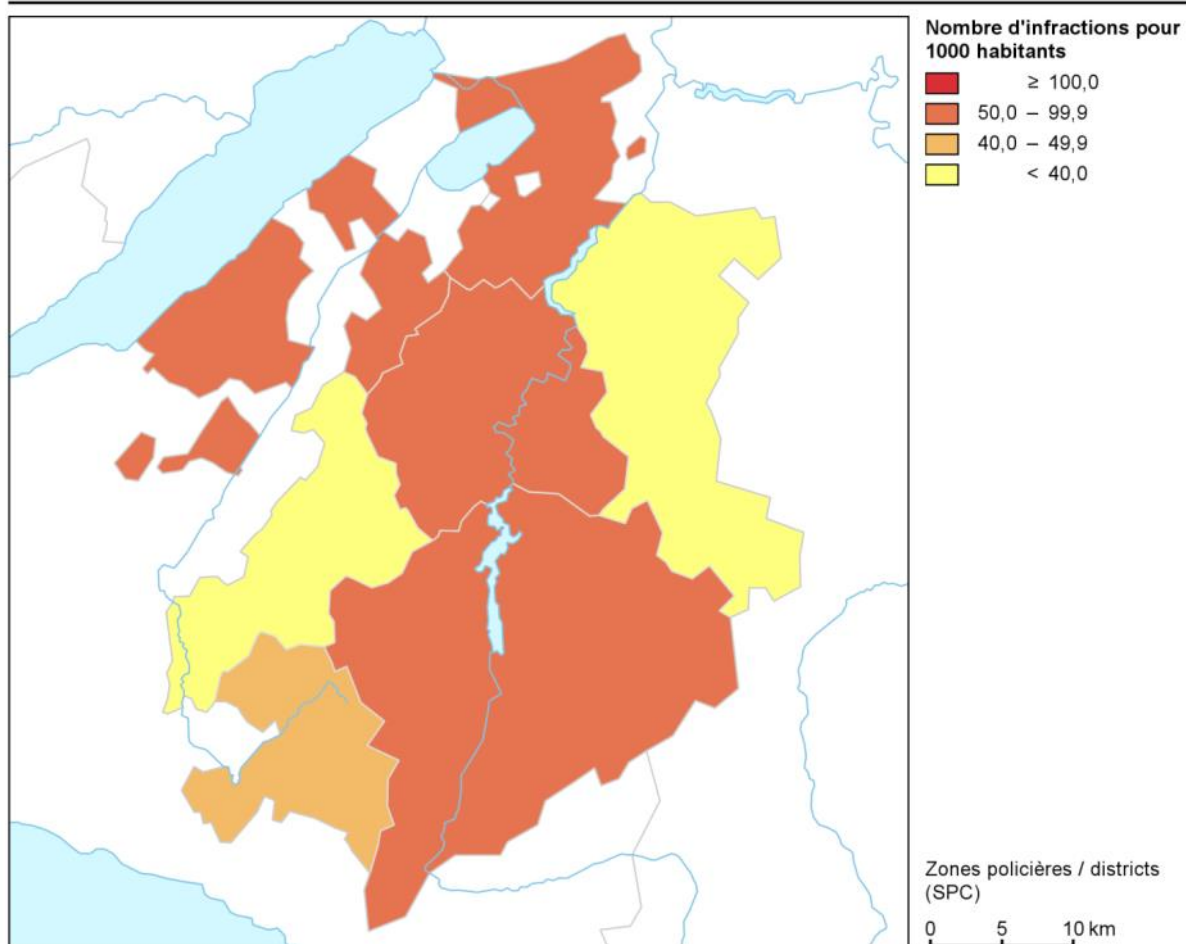
1.3 Infractions selon la répartition géographique

1.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

1.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

1.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

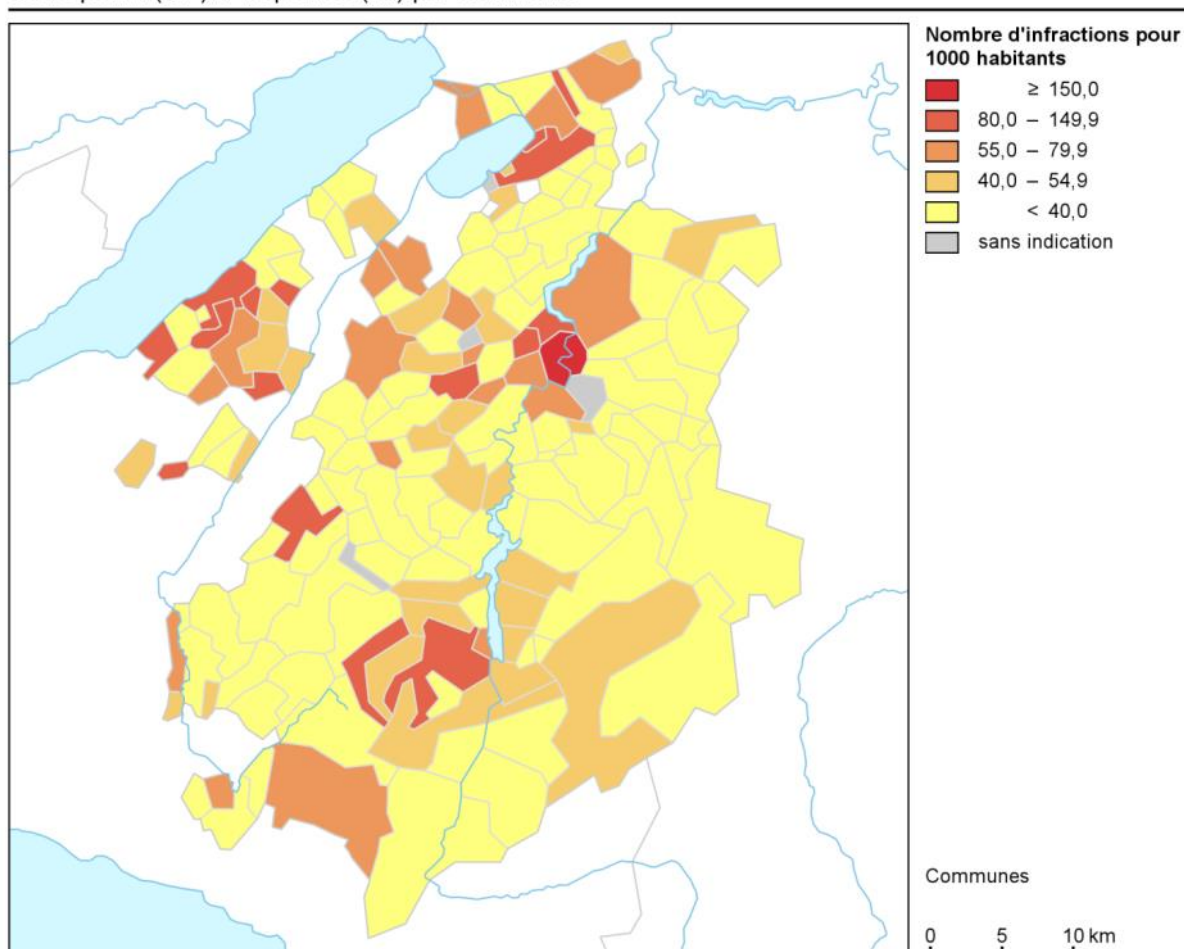
	2012			2013			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	9 366	96 979	96,6	9 039	99 245	91,1	-3%
La Gruyère	3 102	47 594	65,2	2 942	49 022	60,0	-5%
Sense	1 209	41 533	29,1	1 274	42 014	30,3	5%
See / Lac	1 907	33 419	57,1	1 901	33 924	56,0	-0%
La Broye	1 909	27 544	69,3	2 062	28 448	72,5	8%
La Glâne	796	21 097	37,7	820	21 790	37,6	3%
La Veveyse	693	16 502	42,0	685	16 952	40,4	-1%
Inconnu	42	–	–	54	–	–	29%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

1.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	5 866	35 680	164,4	5 678	36 633	155,0	-3%
Bulle	1 851	19 592	94,5	1 758	20 177	87,1	-5%
Villars-sur-Glâne	591	11 762	50,2	798	11 975	66,6	35%
Marly	516	7 653	67,4	431	7 729	55,8	-16%
Düdingen	335	7 383	45,4	461	7 504	61,4	38%
Murten	611	6 381	120,3	776	6 450	120,3	27%
Châtel-Saint-Denis	354	5 943	59,6	360	6 090	59,1	2%
Estavayer-le-Lac	689	5 791	119,0	835	6 011	138,9	21%
Wünnewil-Flamatt	211	5 319	39,7	257	5 326	48,3	22%
Romont (FR)	395	4 621	85,5	425	4 841	87,8	8%
Kerzers	260	4 654	55,9	299	4 764	62,8	15%
Schmitten (FR)	90	3 901	23,1	91	3 949	23,0	1%
Gurmels	85	3 844	22,1	70	3 927	17,8	-18%
Courtepin	213	3 379	63,0	128	3 503	36,5	-40%
Bösingen	135	3 308	40,8	53	3 346	15,8	-61%
Attalens	114	3 006	37,9	79	3 100	25,5	-31%
Tafers	105	3 022	34,7	107	3 097	34,5	2%
Givisiez	247	3 031	81,5	279	3 043	91,7	13%
Le Mouret	118	2 990	39,5	114	3 022	37,7	-3%
Granges-Paccot	364	2 729	133,4	287	2 926	98,1	-21%
Domdidier	177	2 825	62,7	176	2 884	61,0	-1%
Belfaux	161	2 789	57,7	147	2 862	51,4	-9%
Ursy	46	2 489	18,5	60	2 564	23,4	30%
Broc	167	2 278	73,3	116	2 442	47,5	-31%
Ueberstorf	31	2 382	13,0	9	2 395	3,8	-71%
Neyruz (FR)	124	2 208	56,2	96	2 321	41,4	-23%
Hauterive (FR)	62	2 226	27,9	74	2 268	32,6	19%
Riaz	98	2 181	44,9	114	2 201	51,8	16%
Siviriez	31	2 124	14,6	36	2 153	16,7	16%
Vuadens	72	2 045	35,2	106	2 153	49,2	47%
Corminboeuf	75	2 142	35,0	65	2 140	30,4	-13%
Farvagny	145	2 114	68,6	92	2 130	43,2	-37%
Vuisternens-devant-Romont	48	2 024	23,7	42	2 118	19,8	-13%
Montagny (FR)	98	2 083	47,0	119	2 103	56,6	21%
Gruyères	108	1 867	57,8	90	2 027	44,4	-17%
Bas-Vully	99	1 991	49,7	77	2 011	38,3	-22%
Alterswil	33	1 946	17,0	28	1 994	14,0	-15%
Charmey	77	1 852	41,6	100	1 947	51,4	30%
Plaffeien	77	1 904	40,4	69	1 944	35,5	-10%
St. Antoni	22	1 924	11,4	23	1 925	11,9	5%
Autres communes	4 123	97 285	-	3 852	99 400	-	-7%

© OFS, Neuchâtel 2014

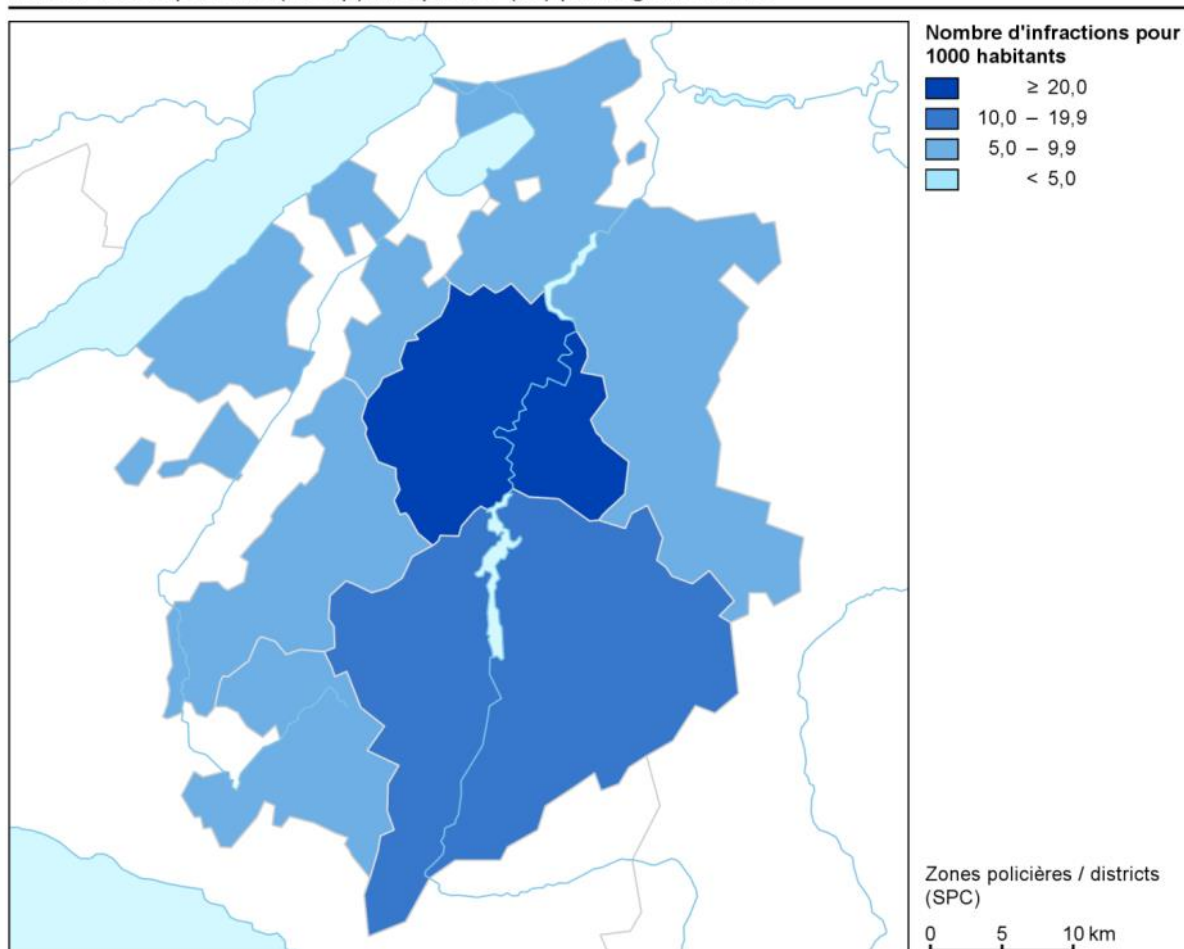
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

1.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

1.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

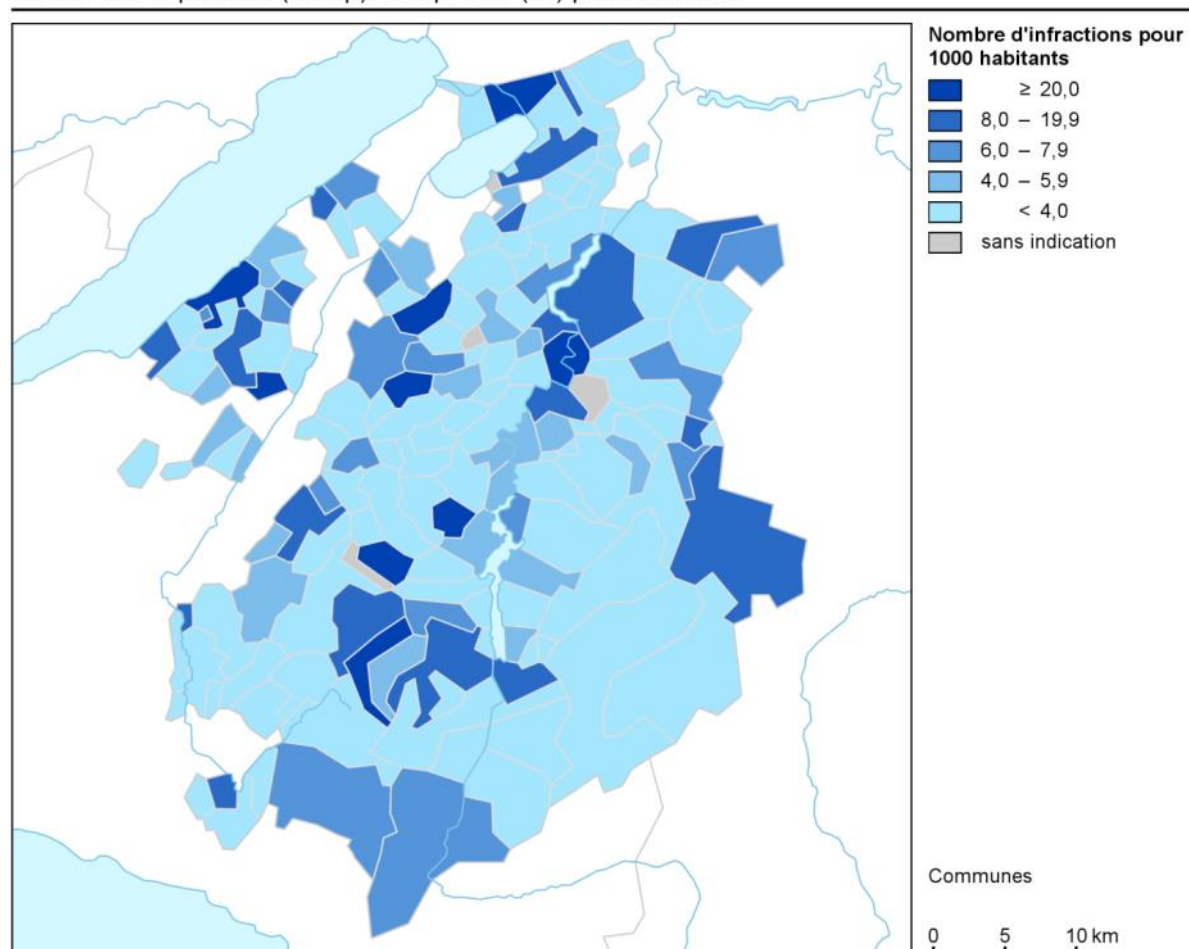
	2012			2013			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 355	96 979	14,0	2 004	99 245	20,2	48%
La Gruyère	519	47 594	10,9	513	49 022	10,5	-1%
Sense	123	41 533	3,0	242	42 014	5,8	97%
See / Lac	163	33 419	4,9	182	33 924	5,4	12%
La Broye	388	27 544	14,1	274	28 448	9,6	-29%
La Glâne	101	21 097	4,8	114	21 790	5,2	13%
La Veveyse	111	16 502	6,7	87	16 952	5,1	-22%
Inconnu	3	–	–	9	–	–	200%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

1.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	Infrac-tions	Habitants	Fré-quence	
Fribourg	1 022	35 680	28,6	1 612	36 633	44,0	58%
Bulle	285	19 592	14,5	355	20 177	17,6	25%
Villars-sur-Glâne	31	11 762	2,6	44	11 975	3,7	42%
Marly	113	7 653	14,8	83	7 729	10,7	-27%
Düdingen	25	7 383	3,4	61	7 504	8,1	144%
Murten	38	6 381	6,1	66	6 450	10,2	74%
Châtel-Saint-Denis	72	5 943	12,1	41	6 090	6,7	-43%
Estavayer-le-Lac	257	5 791	44,4	132	6 011	22,0	-49%
Wünnewil-Flamatt	22	5 319	4,1	53	5 326	10,0	141%
Romont (FR)	59	4 621	12,8	63	4 841	13,0	7%
Kerzers	18	4 654	3,9	19	4 764	4,0	6%
Schmitten (FR)	18	3 901	4,6	14	3 949	3,5	-22%
Gurmels	3	3 844	0,8	10	3 927	2,5	233%
Courtepin	12	3 379	3,6	10	3 503	2,9	-17%
Bösingen	26	3 308	7,9	10	3 346	3,0	-62%
Attalens	9	3 006	3,0	10	3 100	3,2	11%
Tafers	5	3 022	1,7	11	3 097	3,6	120%
Givisiez	44	3 031	14,5	15	3 043	4,9	-66%
Le Mouret	16	2 990	5,4	11	3 022	3,6	-31%
Granges-Paccot	22	2 729	8,1	31	2 926	10,6	41%
Domdidier	18	2 825	6,4	16	2 884	5,5	-11%
Belfaux	18	2 789	6,5	16	2 862	5,6	-11%
Ursy	2	2 489	0,8	4	2 564	1,6	100%
Broc	47	2 278	20,6	25	2 442	10,2	-47%
Ueberstorf	3	2 382	1,3	15	2 395	6,3	400%
Neyruz (FR)	6	2 208	2,7	4	2 321	1,7	-33%
Hauterive (FR)	10	2 226	4,5	8	2 268	3,5	-20%
Riaz	9	2 181	4,1	15	2 201	6,8	67%
Siviriez	2	2 124	0,9	12	2 153	5,6	500%
Vuadens	14	2 045	6,8	11	2 153	5,1	-21%
Corminboeuf	9	2 142	4,2	4	2 140	1,9	-56%
Farvagny	4	2 114	1,9	8	2 130	3,8	100%
Vuisternens-devant-Romont	6	2 024	3,0	5	2 118	2,4	-17%
Montagny (FR)	20	2 083	9,6	14	2 103	6,7	-30%
Gruyères	12	1 867	6,4	5	2 027	2,5	-58%
Bas-Vully	44	1 991	22,1	52	2 011	25,9	18%
Alterswil	2	1 946	1,0	14	1 994	7,0	600%
Charmey	4	1 852	2,2	7	1 947	3,6	75%
Plaffeien	2	1 904	1,1	30	1 944	15,4	1 400%
St. Antoni	2	1 924	1,0	6	1 925	3,1	200%
Autres communes	432	97 285	–	503	99 400	–	16%

© OFS, Neuchâtel 2014

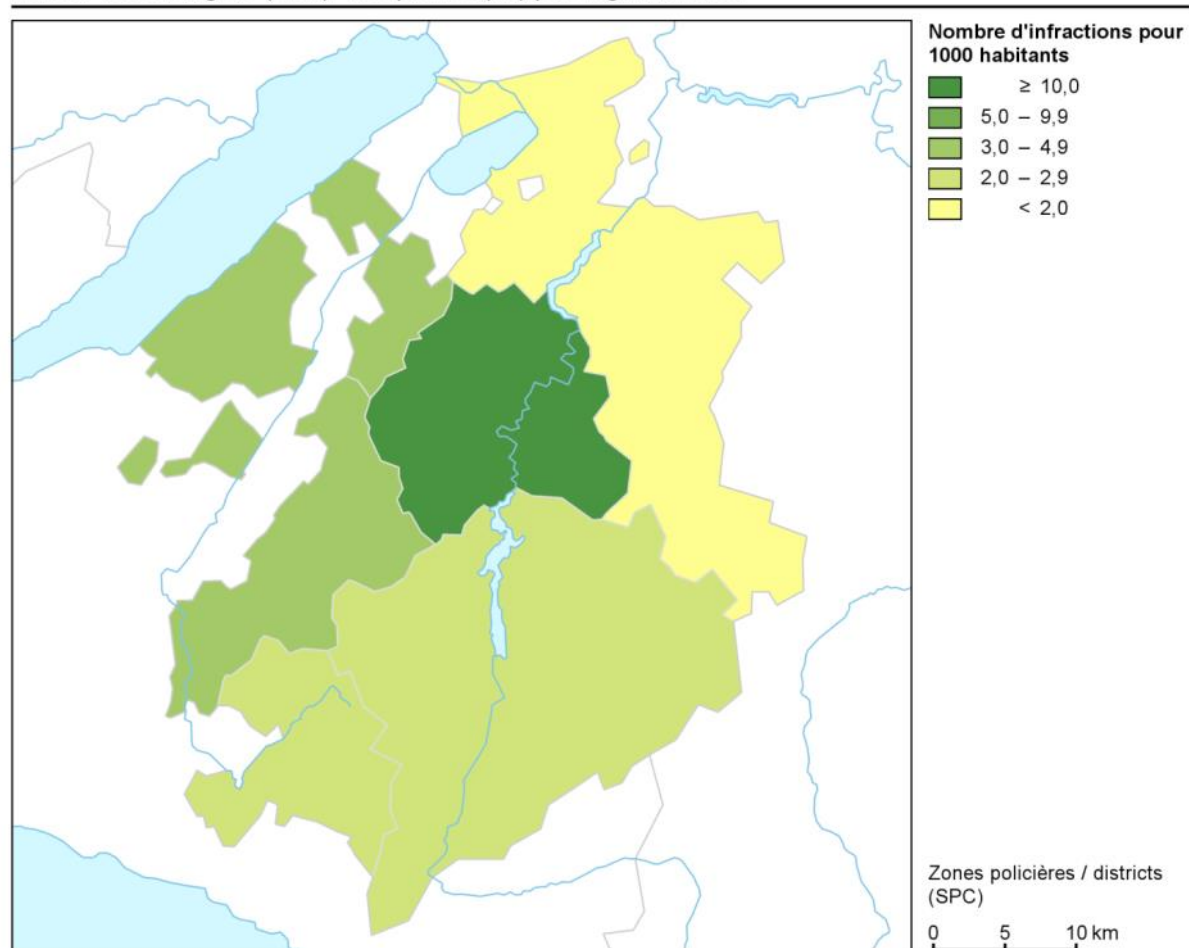
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

1.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

1.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

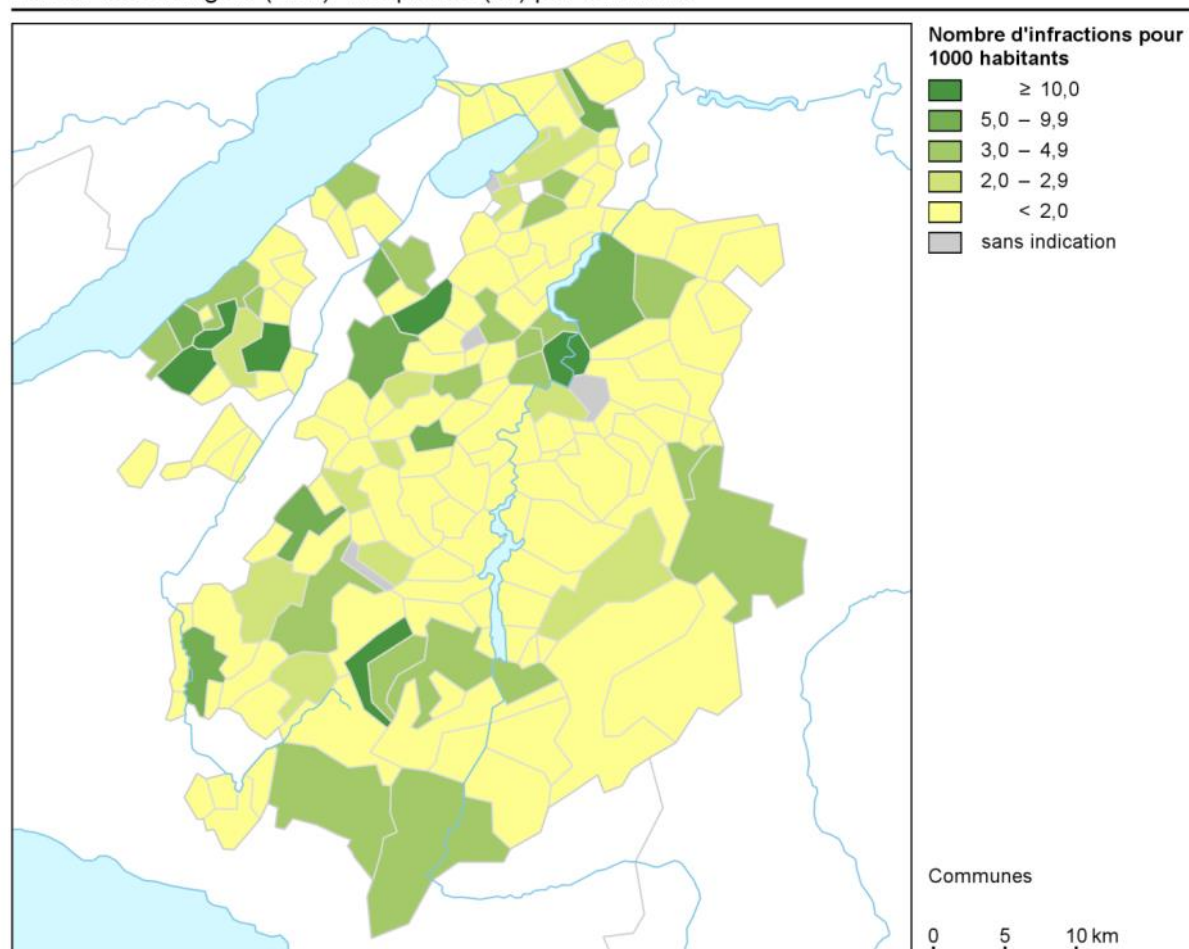
	2012			2013			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	948	96 979	9,8	1 742	99 245	17,6	84%
La Gruyère	167	47 594	3,5	147	49 022	3,0	-12%
Sense	76	41 533	1,8	79	42 014	1,9	4%
See / Lac	44	33 419	1,3	54	33 924	1,6	23%
La Broye	71	27 544	2,6	111	28 448	3,9	56%
La Glâne	39	21 097	1,8	71	21 790	3,3	82%
La Veveyse	31	16 502	1,9	34	16 952	2,0	10%
Inconnu	30	–	–	40	–	–	33%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

1.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Fribourg	699	35 680	19,6	1 601	36 633	43,7	129%
Bulle	112	19 592	5,7	99	20 177	4,9	-12%
Villars-sur-Glâne	77	11 762	6,5	55	11 975	4,6	-29%
Marly	21	7 653	2,7	20	7 729	2,6	-5%
Düdingen	56	7 383	7,6	42	7 504	5,6	-25%
Murten	11	6 381	1,8	19	6 450	2,9	73%
Châtel-Saint-Denis	18	5 943	3,0	29	6 090	4,8	61%
Estavayer-le-Lac	19	5 791	3,3	22	6 011	3,7	16%
Wünnewil-Flamatt	14	5 319	2,6	4	5 326	0,8	-71%
Romont (FR)	20	4 621	4,3	46	4 841	9,5	130%
Kerzers	12	4 654	2,6	9	4 764	1,9	-25%
Schmitten (FR)	1	3 901	0,3	12	3 949	3,0	1 100%
Gurmels	2	3 844	0,5	2	3 927	0,5	0%
Courtepin	2	3 379	0,6	5	3 503	1,4	150%
Bösingen	0	3 308	0,0	3	3 346	0,9	-
Attalens	1	3 006	0,3	0	3 100	0,0	-100%
Tafers	3	3 022	1,0	3	3 097	1,0	0%
Givisiez	25	3 031	8,2	10	3 043	3,3	-60%
Le Mouret	0	2 990	0,0	0	3 022	0,0	0%
Granges-Paccot	32	2 729	11,7	13	2 926	4,4	-59%
Domdidier	13	2 825	4,6	10	2 884	3,5	-23%
Belfaux	10	2 789	3,6	11	2 862	3,8	10%
Ursy	1	2 489	0,4	0	2 564	0,0	-100%
Broc	7	2 278	3,1	10	2 442	4,1	43%
Ueberstorf	0	2 382	0,0	0	2 395	0,0	0%
Neyruz (FR)	5	2 208	2,3	4	2 321	1,7	-20%
Hauterive (FR)	1	2 226	0,4	4	2 268	1,8	300%
Riaz	0	2 181	0,0	0	2 201	0,0	0%
Siviriez	7	2 124	3,3	6	2 153	2,8	-14%
Vuadens	4	2 045	2,0	7	2 153	3,3	75%
Corminboeuf	5	2 142	2,3	0	2 140	0,0	-100%
Farvagny	0	2 114	0,0	0	2 130	0,0	0%
Vuisternens-devant-Romont	5	2 024	2,5	8	2 118	3,8	60%
Montagny (FR)	11	2 083	5,3	11	2 103	5,2	0%
Gruyères	0	1 867	0,0	2	2 027	1,0	-
Bas-Vully	0	1 991	0,0	1	2 011	0,5	-
Alterswil	2	1 946	1,0	1	1 994	0,5	-50%
Charmey	5	1 852	2,7	0	1 947	0,0	-100%
Plaffeien	0	1 904	0,0	8	1 944	4,1	-
St. Antoni	0	1 924	0,0	0	1 925	0,0	0%
Autres communes	205	97 285	-	201	99 400	-	-2%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

1.4 Prévenus selon la loi

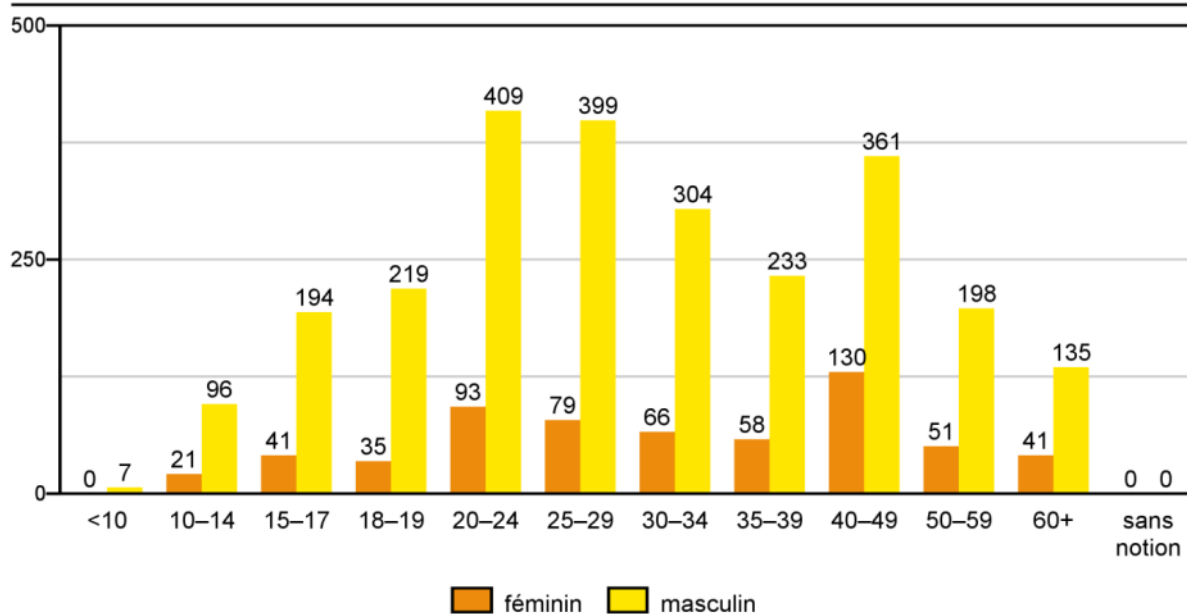
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

1.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

1.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

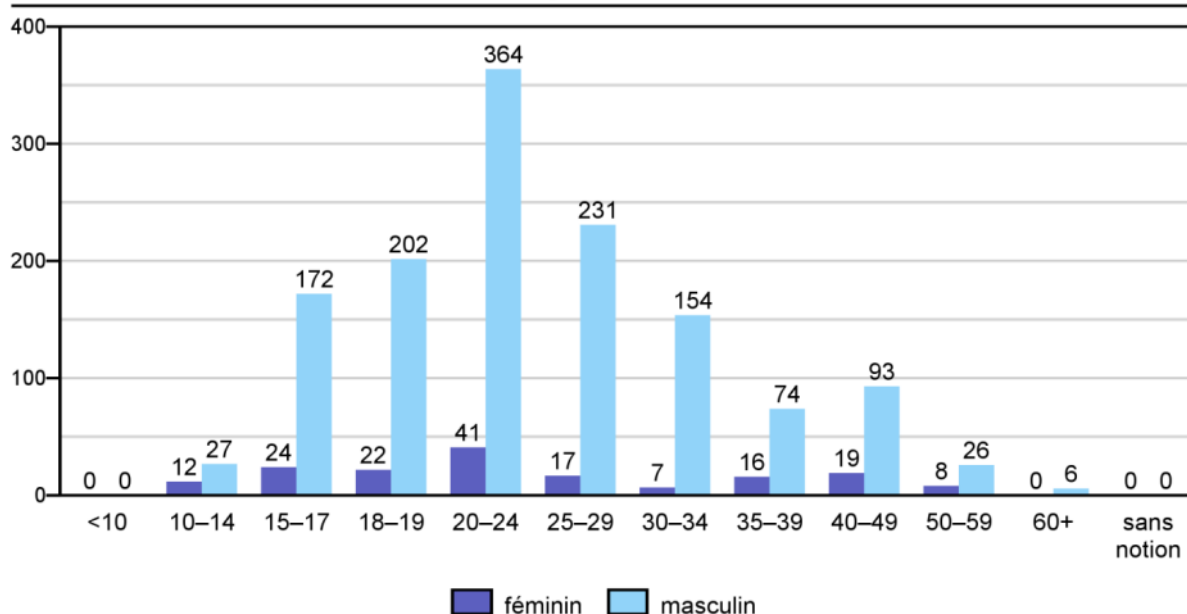
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

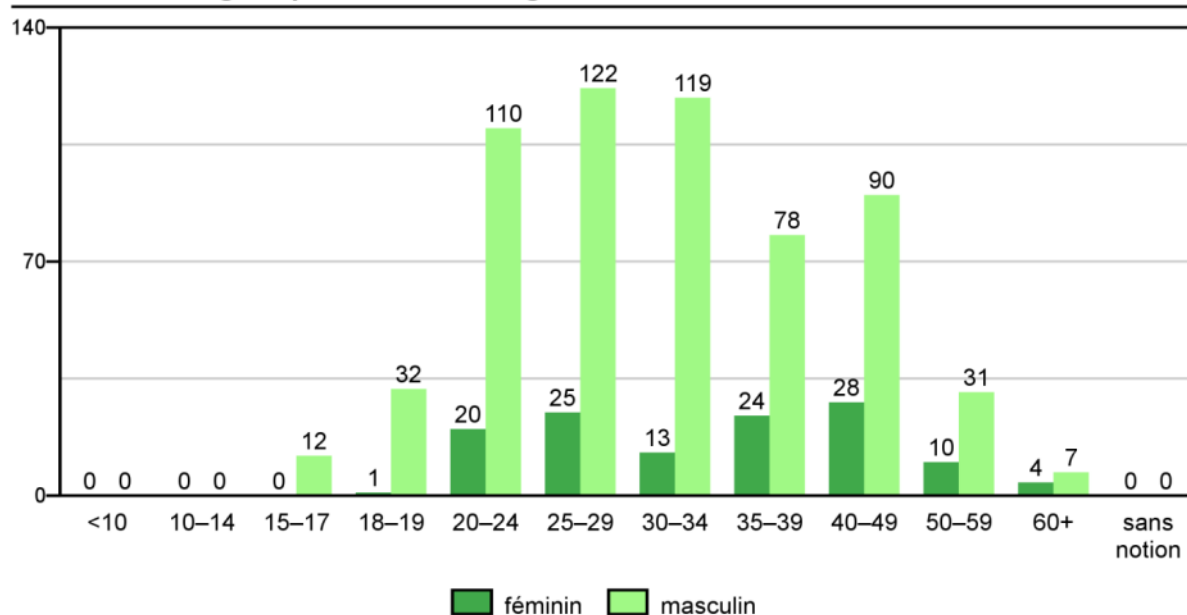
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

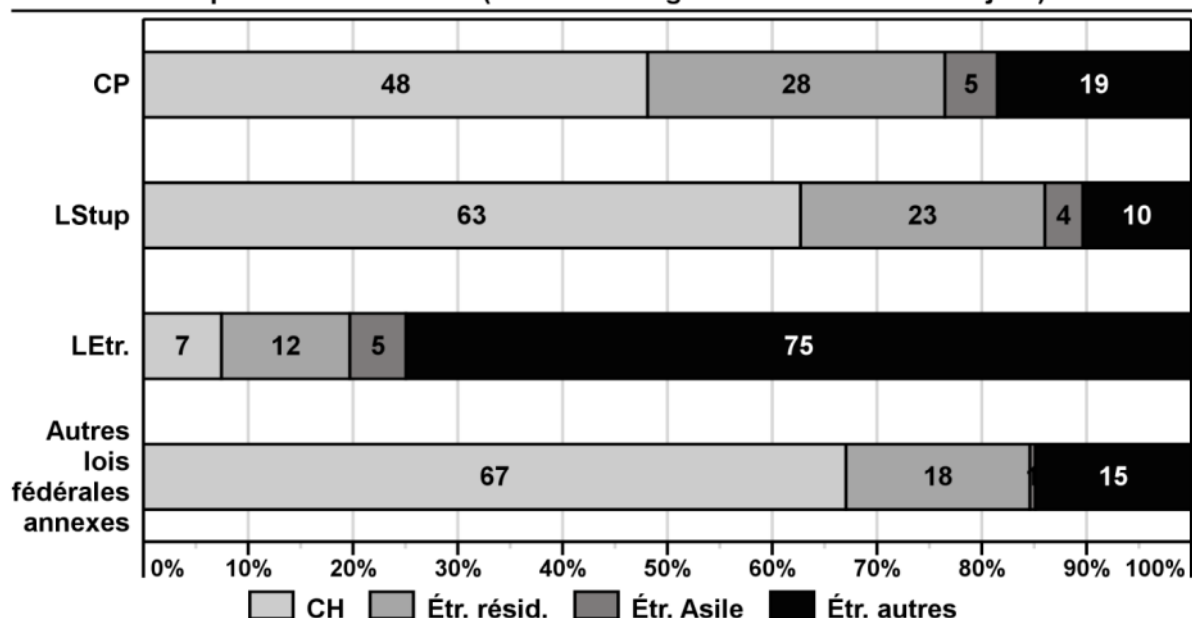


État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette

distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

1.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

1.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	3 170	2 425	158	587
Suisse	1 526	1 526		
Total étrangers	1 644	899	158	587
Portugal	312	283	0	29
Roumanie	165	5	0	160
Kosovo	150	91	3	56
France	115	64	0	51
Serbie/Monténégro	81	38	10	33
Algérie	78	8	20	50
Italie	54	50	0	4
Tunisie	54	18	16	20
Turquie	52	42	2	8
Géorgie	46	2	19	25
Maroc	42	13	17	12
Macédoine	31	24	1	6
Angola	26	20	6	0
Espagne	25	21	0	4
Bélarus	21	0	16	5
Brésil	21	14	0	7
Bulgarie	20	1	0	19
Cameroun	17	14	0	3
Allemagne	16	13	0	3
Congo (Brazzaville)	16	13	1	2
Albanie	14	4	0	10
Pologne	13	8	0	5
Chili	13	11	0	2
Bosnie et Herzégovine	12	10	2	0
Russie	11	4	4	3
Congo (Kinshasa)	11	8	3	0
Guinée	10	4	2	4
Cap-Vert	10	10	0	0
Somalie	10	4	5	1
Irak; Iraq	10	3	6	1
Autres nationalités	188	99	25	64

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	1 515	1 303	55	157
Suisse	950	950		
Total étrangers	565	353	55	157
Portugal	161	139	0	22
France	93	49	0	44
Italie	25	25	0	0
Kosovo	22	18	0	4
Algérie	22	1	6	15
Tunisie	22	7	4	11
Maroc	18	5	5	8
Espagne	17	14	0	3
Turquie	14	12	0	2
Macédoine	12	10	0	2
Autres nationalités	159	73	40	46

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

1.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Total	726	143	39	544
Suisse	54	54		
Total étrangers	672	89	39	544
Kosovo	197	29	0	168
Roumanie	57	0	0	57
Algérie	56	1	9	46
Serbie/Monténégro	34	4	1	29
Espagne	33	2	0	31
Tunisie	33	1	6	26
Portugal	26	16	0	10
Turquie	23	12	1	10
Macédoine	22	8	0	14
France	20	0	0	20
Maroc	18	0	6	12
Autres nationalités	153	16	16	121

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

⁶ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

1.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	172	80	52	17	29	9	359
Suisses	93	54	24	7	15	4	197
Étrangers	79	26	28	10	14	5	162
résidents	64	17	22	5	13	3	124
asile	10	5	2	4	0	1	22
autres	5	4	4	1	1	1	16
Total adultes	1 406	587	386	136	217	79	2 811
Suisses	743	285	127	70	90	14	1 329
Étrangers	663	302	259	66	127	65	1 482
résidents	380	192	99	32	55	17	775
asile	62	31	17	10	10	6	136
autres	221	79	143	24	62	42	571

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

1.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	87	103	21	10	14	0	235
Suisses	68	90	18	9	10	0	195
Étrangers	19	13	3	1	4	0	40
résidents	18	10	3	1	3	0	35
asile	0	1	0	0	1	0	2
autres	1	2	0	0	0	0	3
Total adultes	363	578	167	95	74	3	1 280
Suisses	203	353	105	54	39	1	755
Étrangers	160	225	62	41	35	2	525
résidents	103	135	31	28	20	1	318
asile	14	21	10	4	4	0	53
autres	43	69	21	9	11	1	154

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

1.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	6	4	0	0	1	1	12
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	6	4	0	0	1	1	12
résidents	2	0	0	0	0	0	2
asile	2	0	0	0	1	0	3
autres	2	4	0	0	0	1	7
Total adultes	339	194	105	15	32	29	714
Suisses	42	11	1	0	0	0	54
Étrangers	297	183	104	15	32	29	660
résidents	72	12	2	1	0	0	87
asile	9	4	5	2	8	8	36
autres	216	167	97	12	24	21	537

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

1.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)**Nombre de prévenus par infraction au Code pénal**

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	5 059	853	303	123	132	88

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

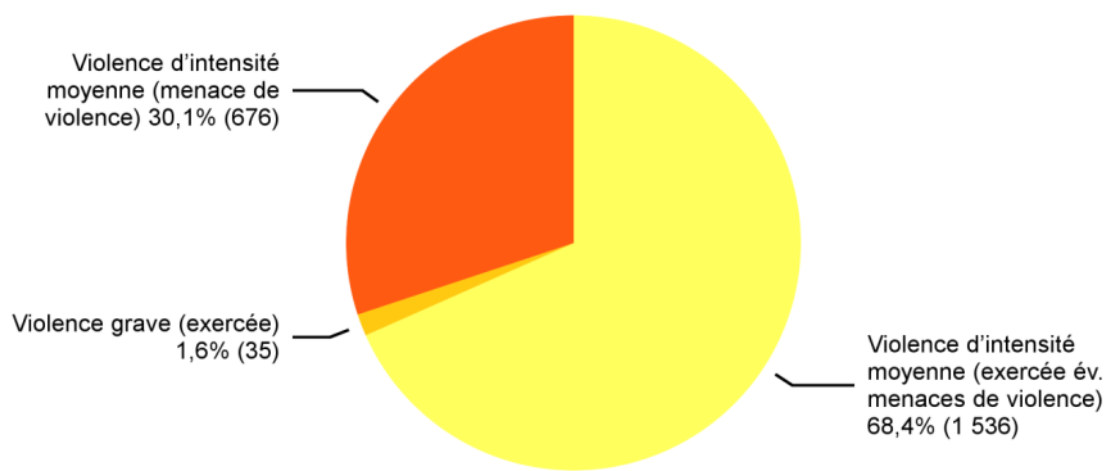
2 Partie détaillée

2.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

2.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

2.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions***Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions**

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	2 547	85,0%	2 247	83,0%	-12%
Violence grave (exercée)	50	72,0%	35	54,3%	-30%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	0	–	0	–	0%
Homicides autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	60,9%	7	57,1%	-70%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	17	52,9%	4	75,0%	-76%
Lés. corp. graves autre instrument	1	0,0%	3	33,3%	200%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	23	78,3%	25	52,0%	9%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	–	1	0,0%	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 791	86,7%	1 536	86,5%	-14%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	530	85,1%	420	83,8%	-21%
Voies de fait (Art. 126)	573	88,0%	549	85,4%	-4%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	137	100,0%	74	100,0%	-46%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	47	80,9%	16	75,0%	-66%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	56	46,4%	59	54,2%	5%
Contrainte (Art. 181)	136	81,6%	113	87,6%	-17%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	9	66,7%	12	75,0%	33%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	0	–	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	25	48,0%	39	76,9%	56%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	277	96,4%	254	99,2%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	706	81,6%	676	76,6%	-4%
Menaces (Art. 180)	669	85,1%	614	83,1%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1, 2 ,4)	37	18,9%	62	12,9%	68%

© OFS, Neuchâtel 2014

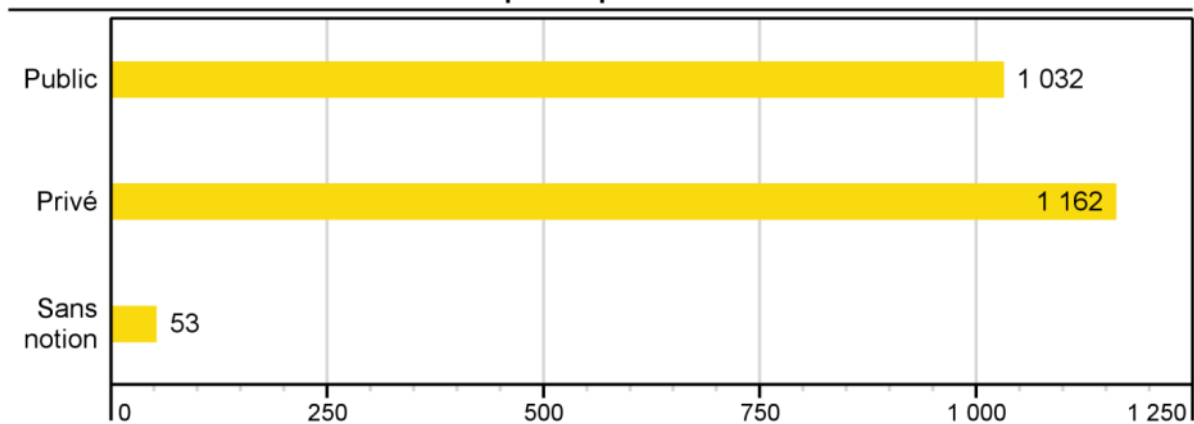
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

2.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

2.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

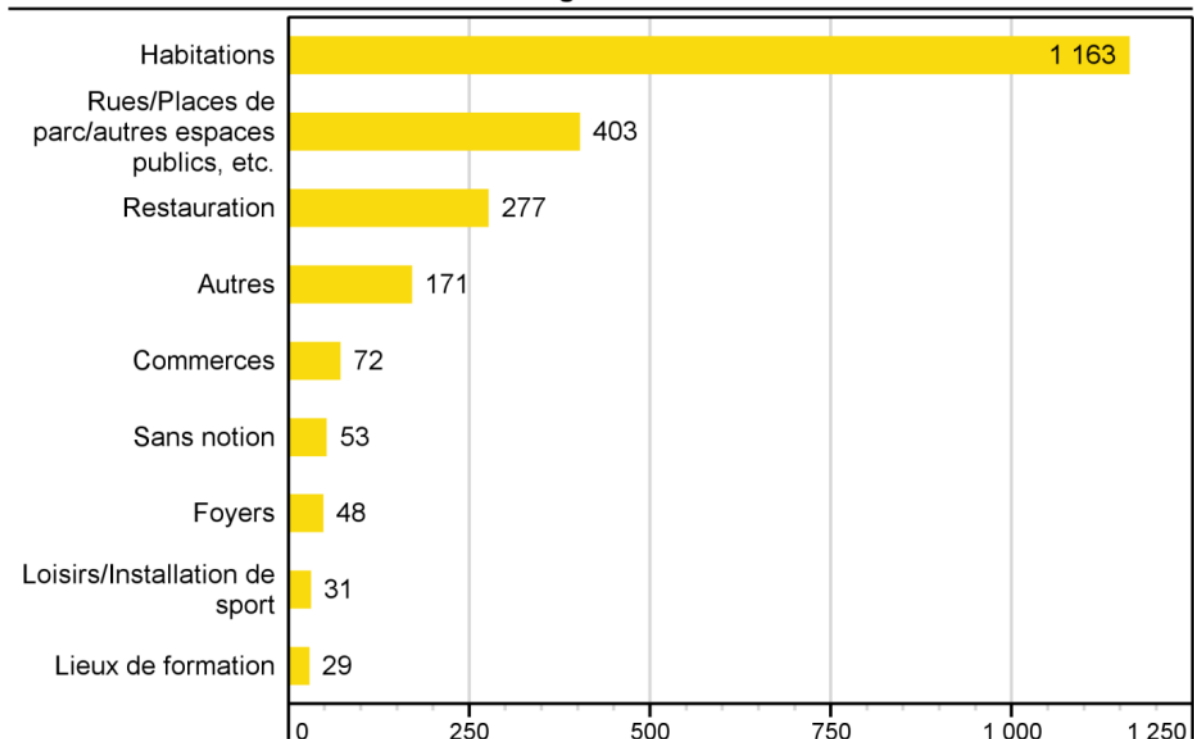
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

2.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

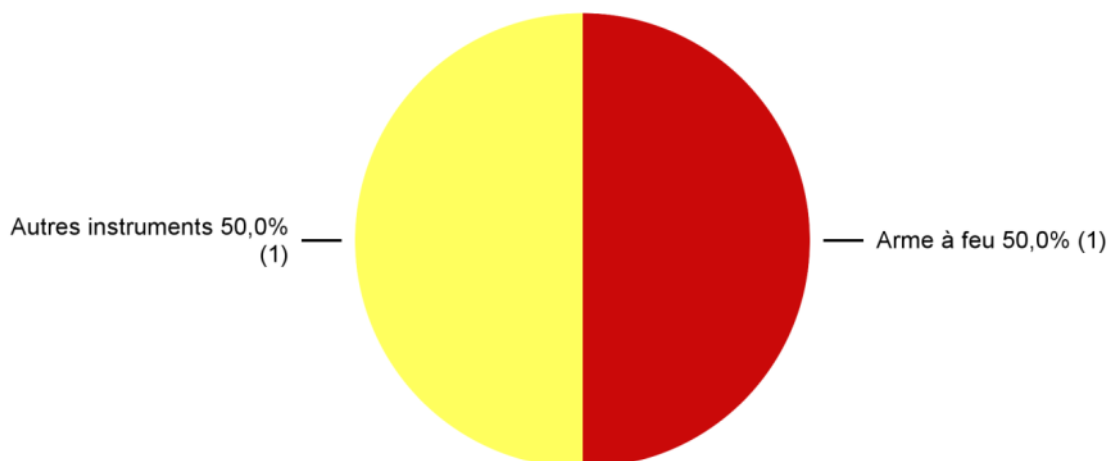
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes. Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

2.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

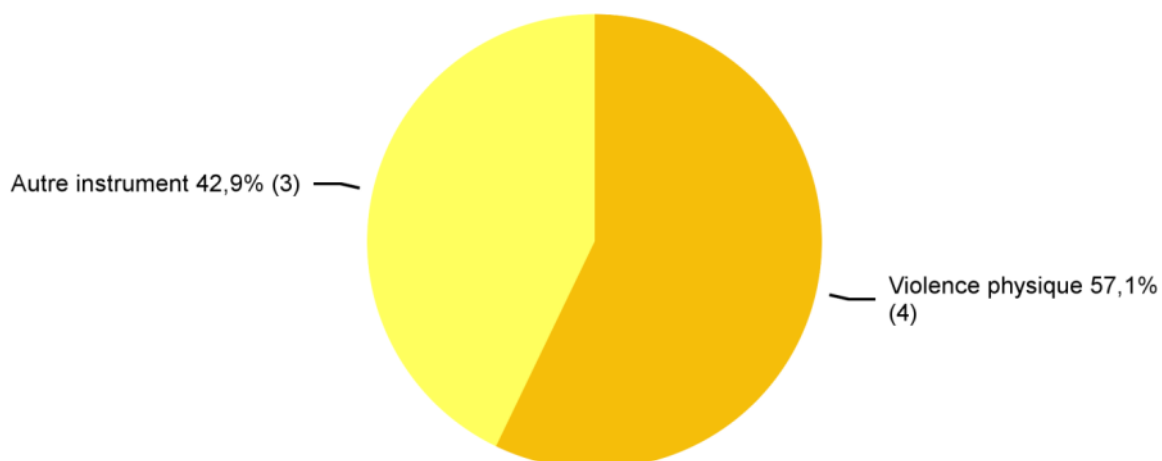
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

2.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

2.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	1 284	138	264	882	1 056	608	481
Violence grave (exercée)	22	0	9	13	22	15	11
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	3	0	0	3	3	2	1
Homicides arme à feu	2	0	0	2	2	2	1
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	0	4	4	8	7	5
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	7	0	4	3	7	6	4
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	11	0	5	6	11	6	5
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	1 051	117	231	703	863	506	397
Lésions corporelles simples (Art. 123)	351	34	84	233	289	166	142
Voies de fait (Art. 126)	419	41	62	316	308	201	181
Participation à rixe (Art. 133)	66	12	39	15	59	32	25
Participation à agression (Art. 134)	12	1	4	7	10	5	2
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	40	5	18	17	40	32	16
Contrainte (Art. 181)	88	8	9	71	77	39	33
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	11	0	0	11	11	7	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	10	2	14	26	11	11
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	222	22	68	132	200	108	59
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	468	43	71	354	386	228	189
Menaces (Art. 180)	461	43	70	348	381	221	183
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1, 2, 4)	9	1	1	7	7	7	6

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

2.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	1 477	208	268	986	732	730	15
Violence grave (exercée)	34	9	8	17	7	27	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	0	1	1	1	1	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	1	0	1	0	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	0	2	5	5	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	0	2	2	4	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	3	0	0	3	1	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	23	9	5	9	0	23	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	2	0	0	2	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 066	166	200	690	523	533	10
Lésions corporelles simples (Art. 123)	402	58	87	257	241	161	0
Voies de fait (Art. 126)	511	80	82	349	215	296	0
Participation à rixe (Art. 133)	1	0	1	0	1	0	0
Participation à agression (Art. 134)	11	1	5	5	11	0	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	71	9	13	40	33	29	9
Contrainte (Art. 181)	106	16	17	73	25	81	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	14	3	2	9	2	12	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	34	14	6	14	5	29	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	25	0	1	23	20	4	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	643	63	113	461	298	339	6
Menaces (Art. 180)	581	60	102	415	249	328	4
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1, 2, 4)	62	3	11	46	49	11	2

© OFS, Neuchâtel 2014

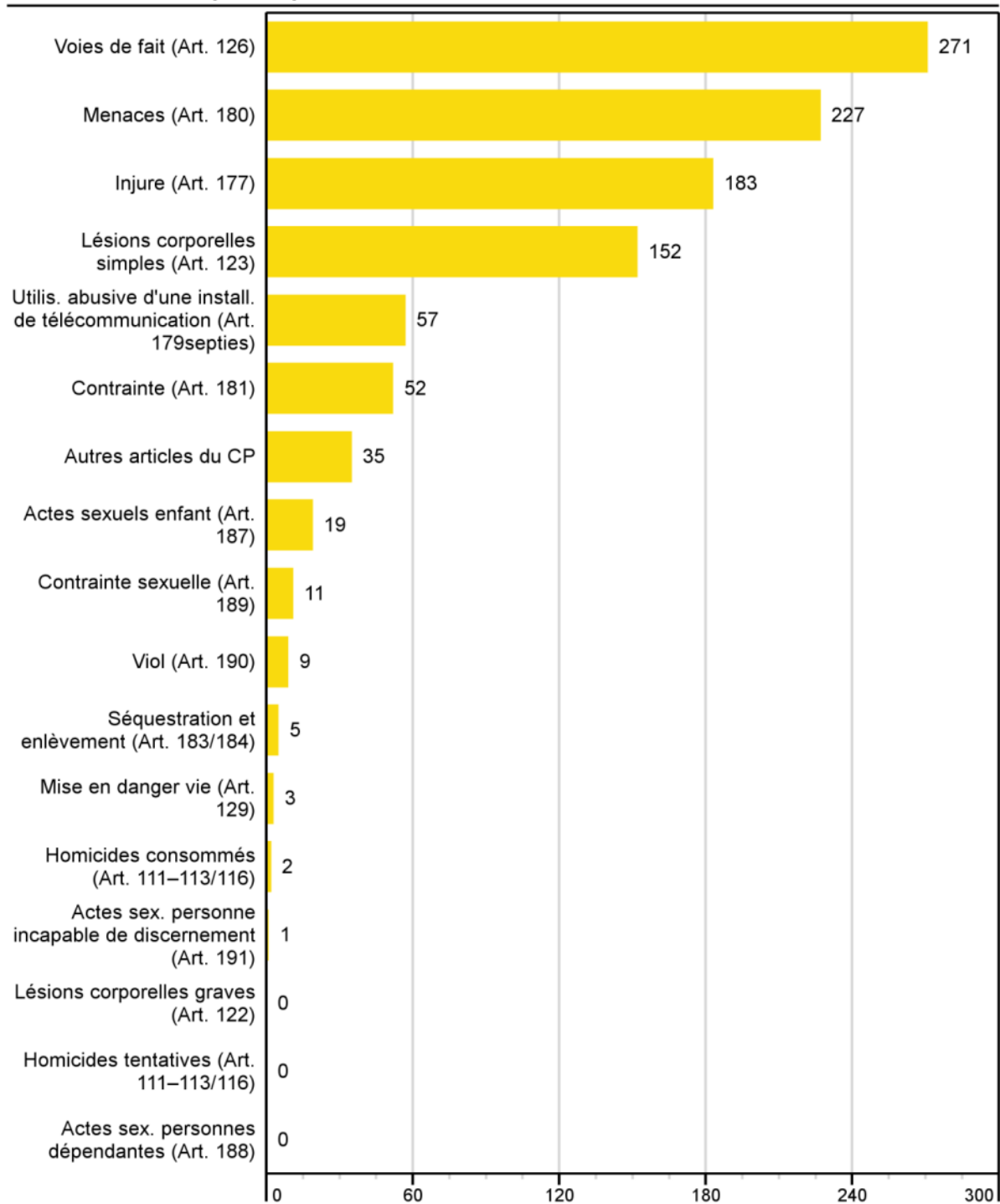
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

2.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

2.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

2.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions**Violences domestiques: évolution des infractions**

	2012	2013	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	1 095	1 027	-6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	2	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	0	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	149	152	2%
Voies de fait (Art. 126)	271	271	0%
Mise en danger vie (Art. 129)	6	3	-50%
Injure (Art. 177)	227	183	-19%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	70	57	-19%
Menaces (Art. 180)	246	227	-8%
Contrainte (Art. 181)	58	52	-10%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	5	-17%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	9	19	111%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	4	11	175%
Viol (Art. 190)	10	9	-10%
AOS ⁸ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ⁹	35	35	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 44% de ces infractions.

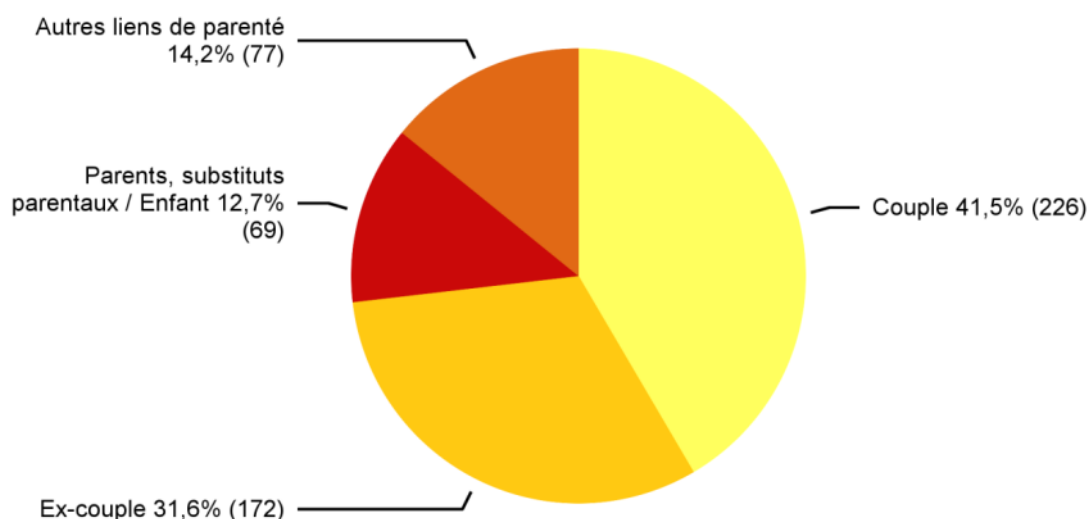
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Actes d'ordre sexuel

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

2.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

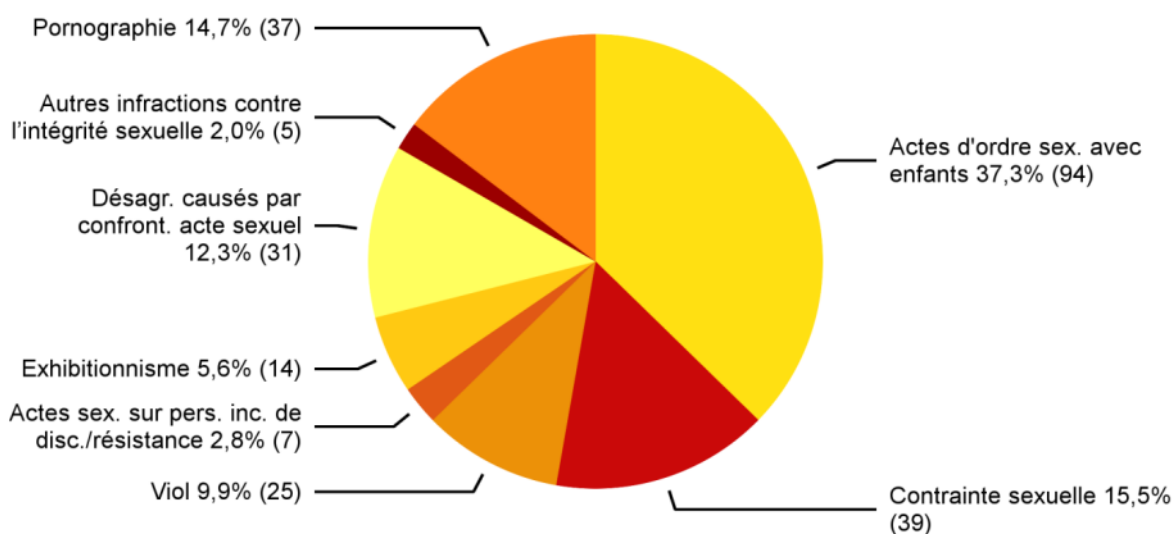
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

2.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

2.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

2.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

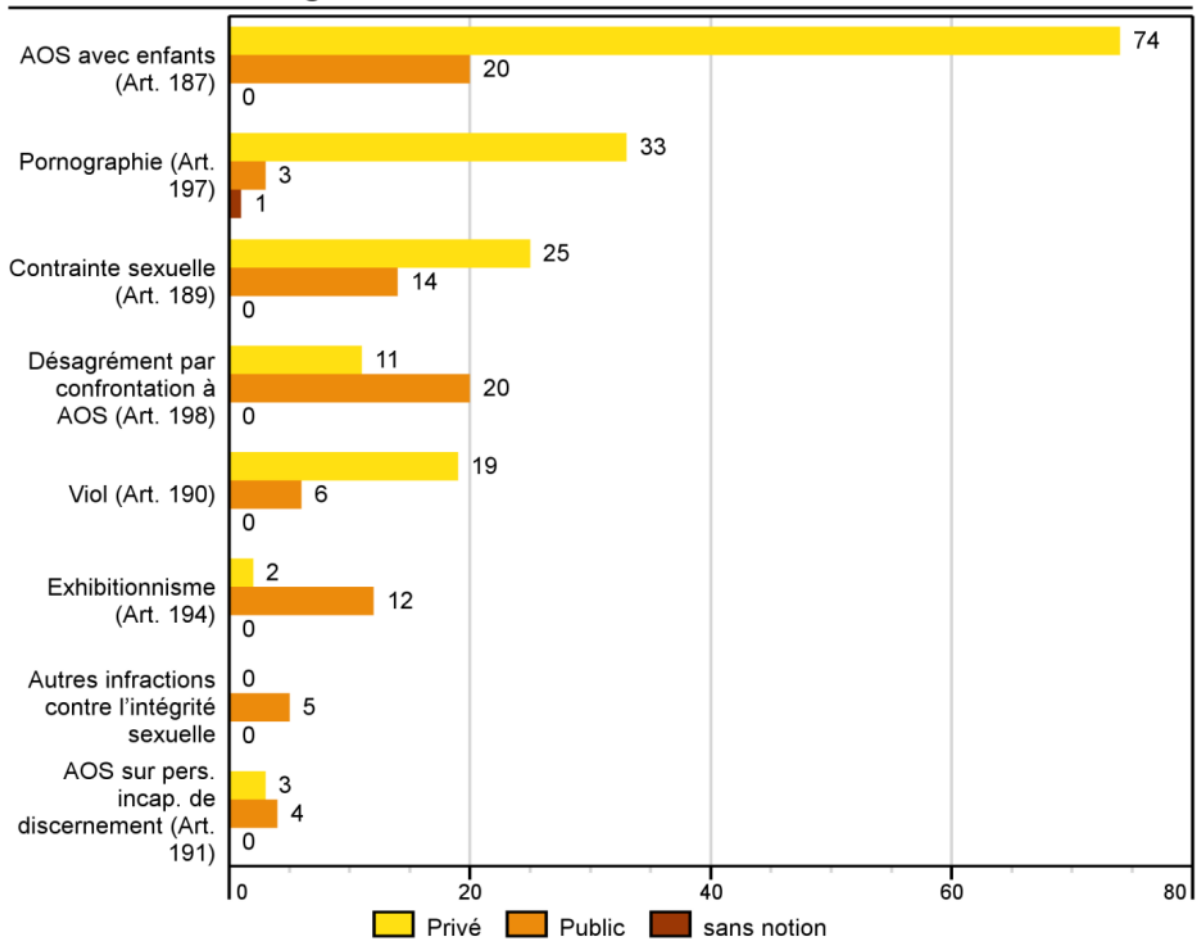
Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	168	66,7%	252	71,8%	50%
AOS ¹⁰ avec enfants (Art. 187)	45	66,7%	94	80,9%	109%
Conainte sexuelle (Art. 189)	25	48,0%	39	76,9%	56%
Viol (Art. 190)	23	78,3%	25	52,0%	9%
AOS ¹⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	6	50,0%	7	57,1%	17%
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	20,0%	14	57,1%	40%
Pornographie (Art. 197)	29	86,2%	37	91,9%	28%
Désagrément par confrontation à AOS ¹⁰ (Art. 198)	25	72,0%	31	38,7%	24%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	5	80,0%	5	80,0%	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Actes d'ordre sexuel

2.3.3 *Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit***Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit**

État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

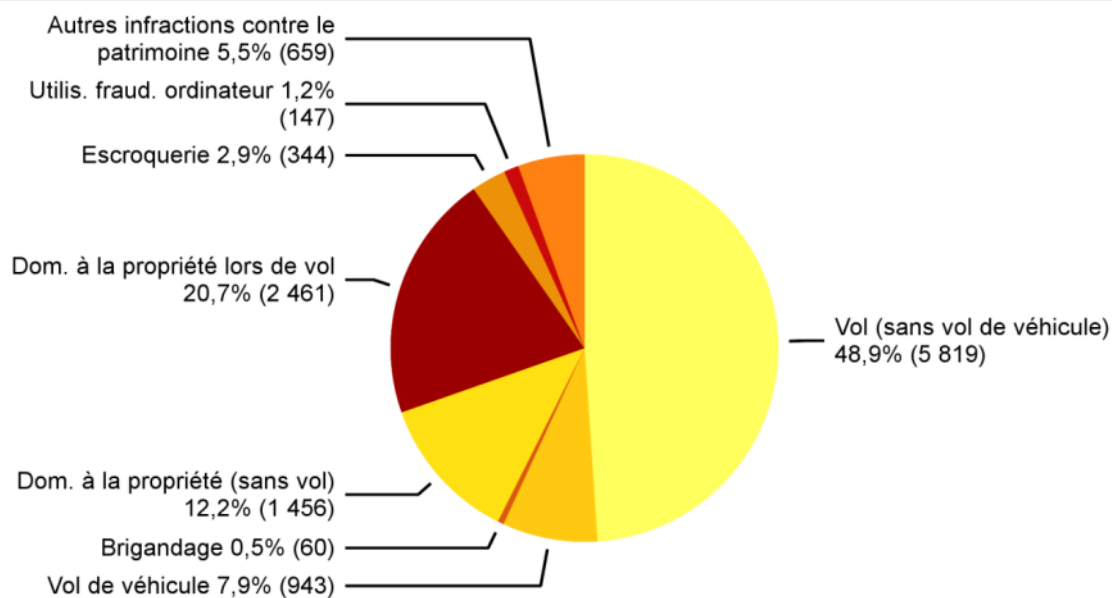
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.4 Infractions contre le patrimoine

2.4.1 *Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction*

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

2.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions**Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions**

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine¹¹	11 973	24,2%	11 889	21,3%	-1%
Appropriation illégitime (Art. 137)	165	17,0%	194	20,1%	18%
Abus de confiance (Art. 138)	148	73,0%	147	75,5%	-1%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 897	21,7%	5 819	19,4%	-1%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	821	6,8%	943	5,3%	15%
Brigandage (Art. 140)	56	46,4%	60	53,3%	7%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	4	75,0%	300%
Soustraction de données (Art. 143)	61	6,6%	46	4,3%	-25%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	21	14,3%	35	14,3%	67%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 693	34,0%	1 456	26,4%	-14%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	2 460	21,0%	2 461	17,3%	0%
Escroquerie (Art. 146)	242	51,7%	344	55,5%	42%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	216	20,8%	147	36,7%	-32%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	22	95,5%	15	66,7%	-32%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	10	60,0%	13	61,5%	30%
Extorsion et chantage (Art. 156)	37	18,9%	62	12,9%	68%
Gestion déloyale (Art. 158)	6	50,0%	7	42,9%	17%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	4	50,0%	–
Recel (Art. 160)	77	98,7%	73	97,3%	-5%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	100,0%	2	50,0%	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	100,0%	2	0,0%	100%
Autres infractions contre le patrimoine	37	18,9%	55	10,9%	49%

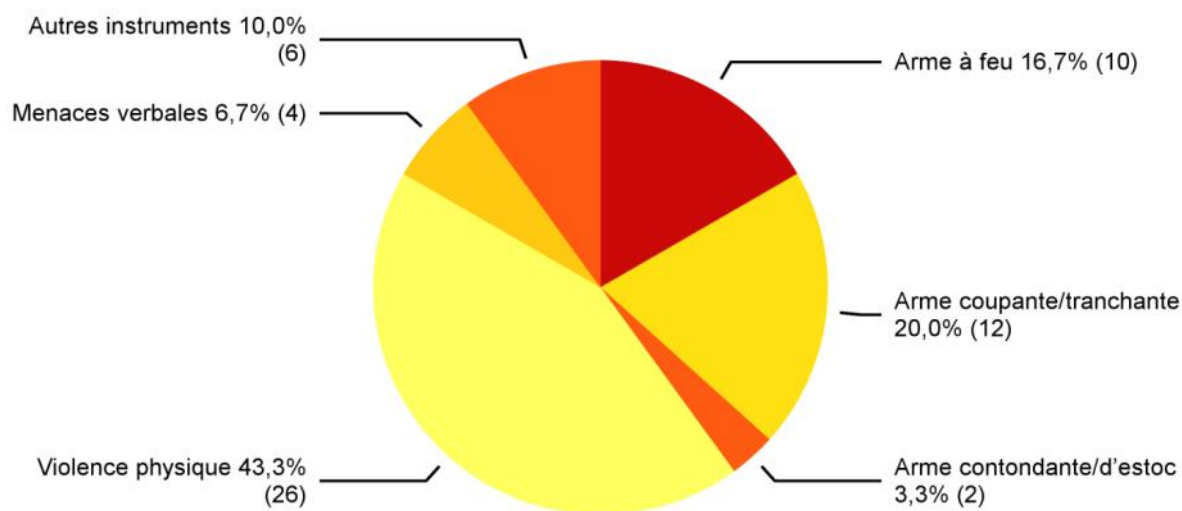
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

2.5 Brigandage

2.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

2.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	56	46,4%	60	53,3%	7%
Arme à feu	2	0,0%	10	90,0%	400%
Arme coupante / tranchante	8	50,0%	12	50,0%	50%
Arme contondante / d'estoc	1	100,0%	2	50,0%	100%
Violence physique	37	48,6%	26	42,3%	-30%
Menaces verbales	1	100,0%	4	0,0%	300%
Autres instruments	7	28,6%	6	83,3%	-14%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

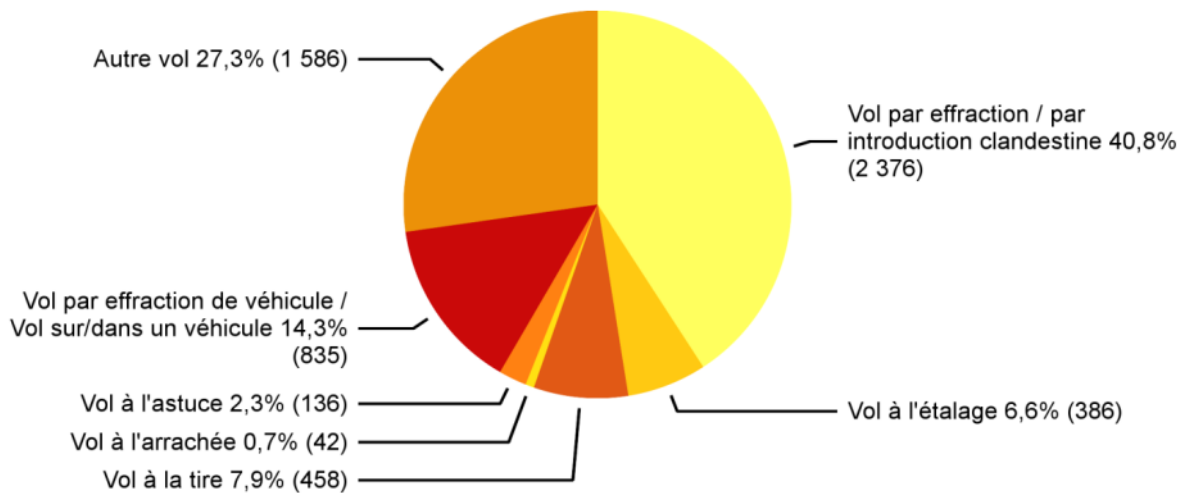
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

2.6 Vol

2.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

2.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

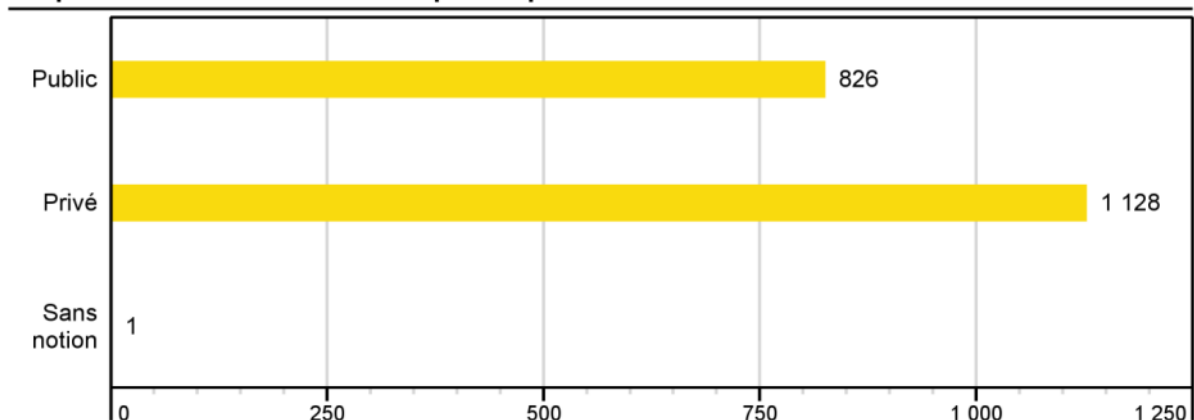
	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	5 897	21,7%	5 819	19,4%	-1%
Vol sans spécification	1 629	16,9%	1 586	14,8%	-3%
Vol par effraction	1 964	19,6%	1 955	18,4%	-0%
Vol par introduction clandestine	438	18,3%	421	20,4%	-4%
Vol à l'étalage	447	73,4%	386	74,1%	-14%
Vol à l'arrachée	29	17,2%	42	4,8%	45%
Vol à la tire	473	5,1%	458	6,1%	-3%
Vol à l'astuce	142	14,8%	136	22,8%	-4%
Vol par effraction de véhicule	491	23,8%	506	11,9%	3%
Vol sur/dans un véhicule	284	16,5%	329	12,8%	16%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

2.6.3 Vol par effraction selon l'endroit2.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

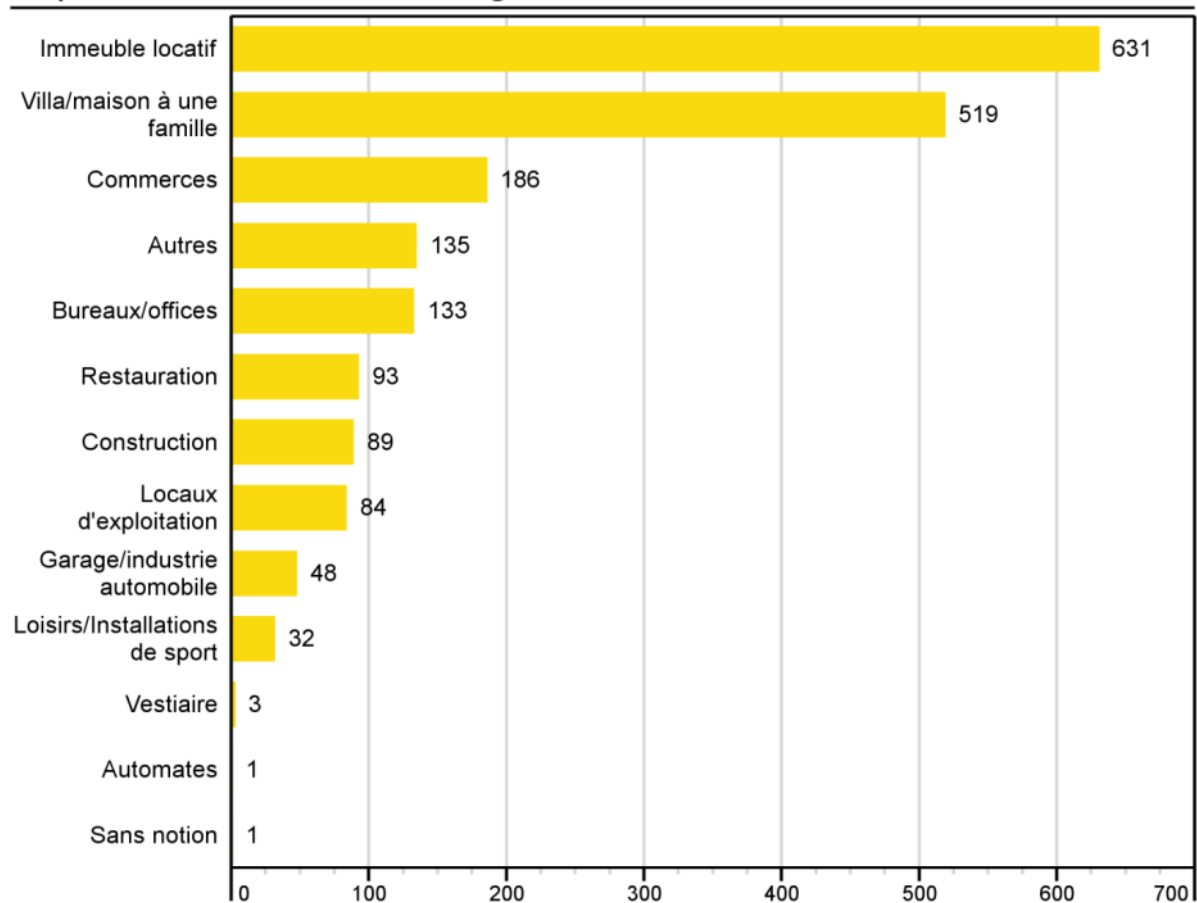
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

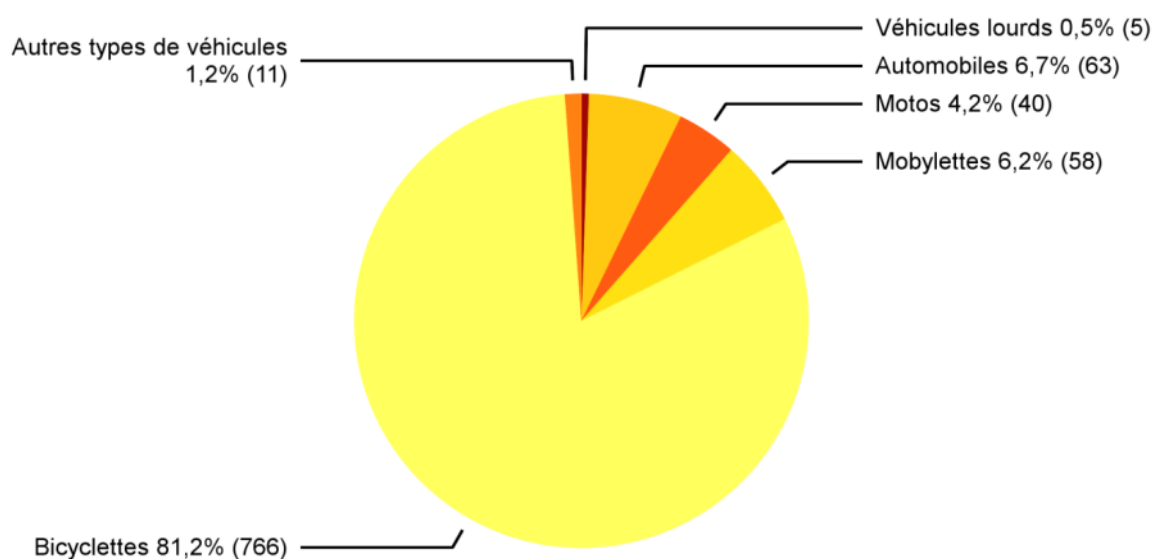
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

2.7 Vol de véhicule

2.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

2.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹²	821	6,8%	943	5,3%	15%
Véhicules lourds	6	33,3%	5	40,0%	-17%
Automobiles	72	27,8%	63	31,7%	-13%
Motos	57	19,3%	40	10,0%	-30%
Mobylettes	75	5,3%	58	8,6%	-23%
Bicyclettes	596	2,9%	766	2,3%	29%
Autres véhicules	15	13,3%	11	9,1%	-27%

© OFS, Neuchâtel 2014

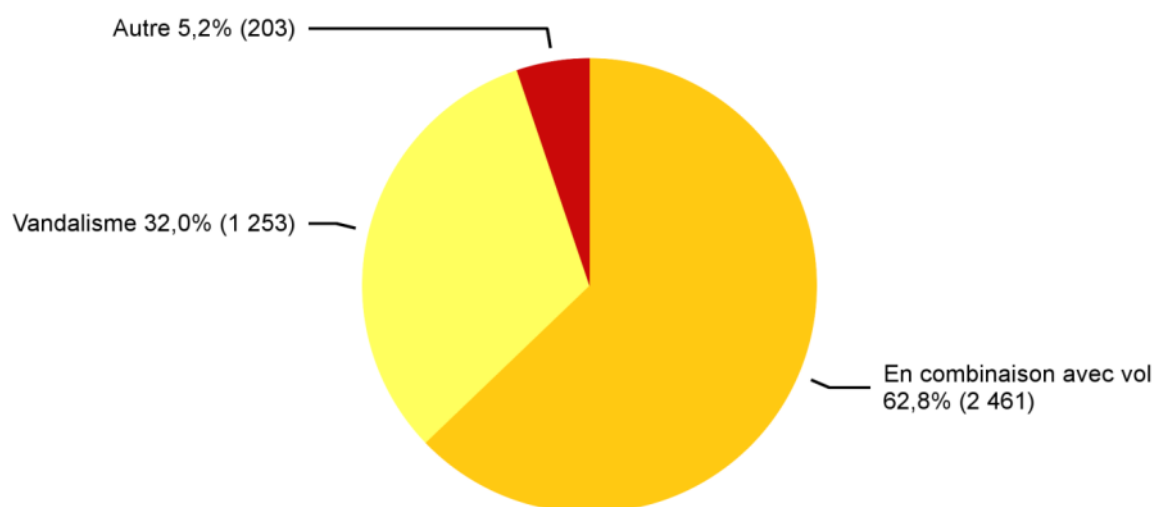
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

¹² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

2.8 Dommages à la propriété

2.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

2.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

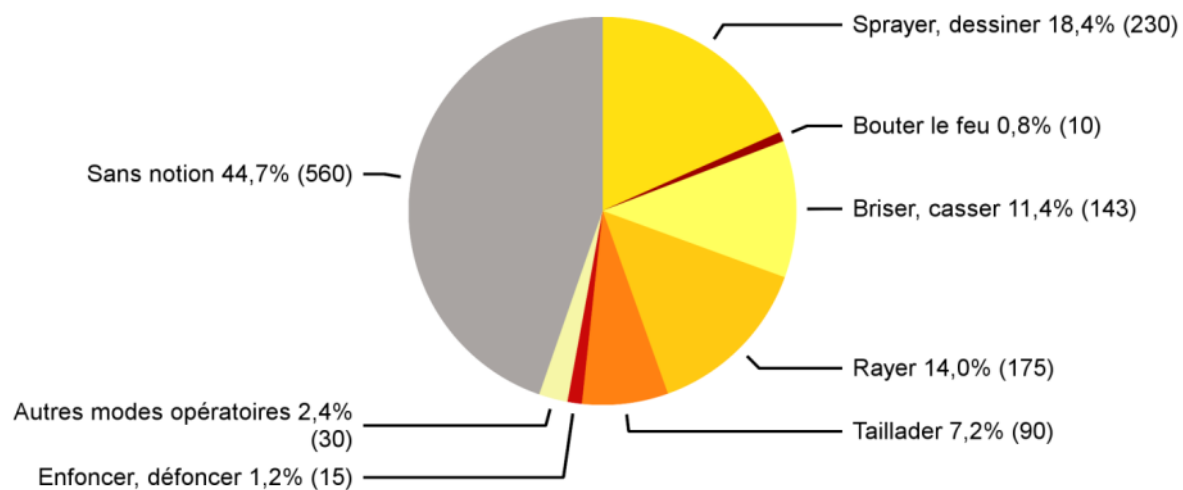
	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	4 153	26,3%	3 917	20,7%	-6%
En combinaison avec vol	2 460	21,0%	2 461	17,3%	0%
Vandalisme	1 444	30,7%	1 253	22,3%	-13%
Autre	249	53,0%	203	51,7%	-18%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

2.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 10.2.2014

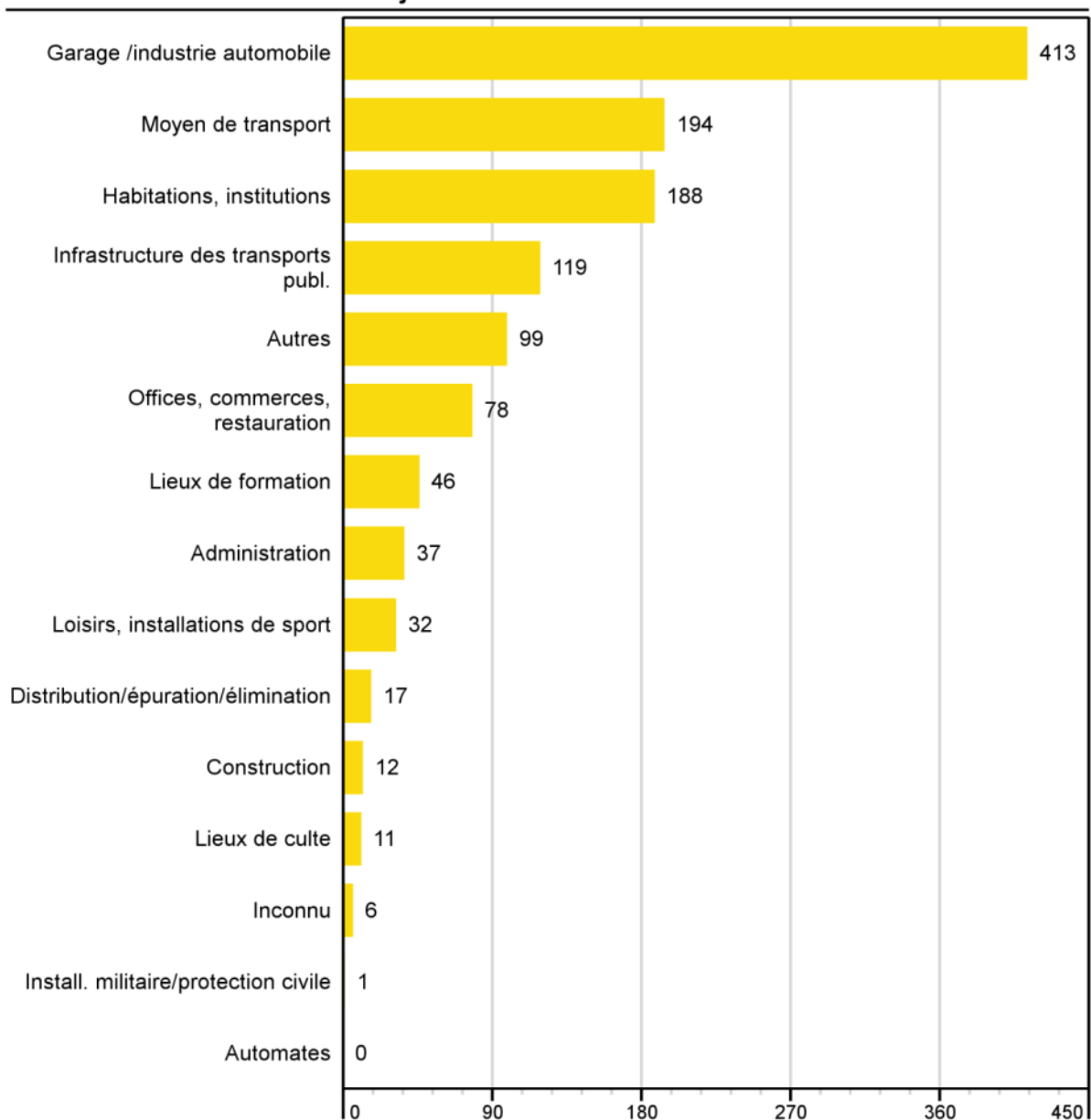
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

2.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

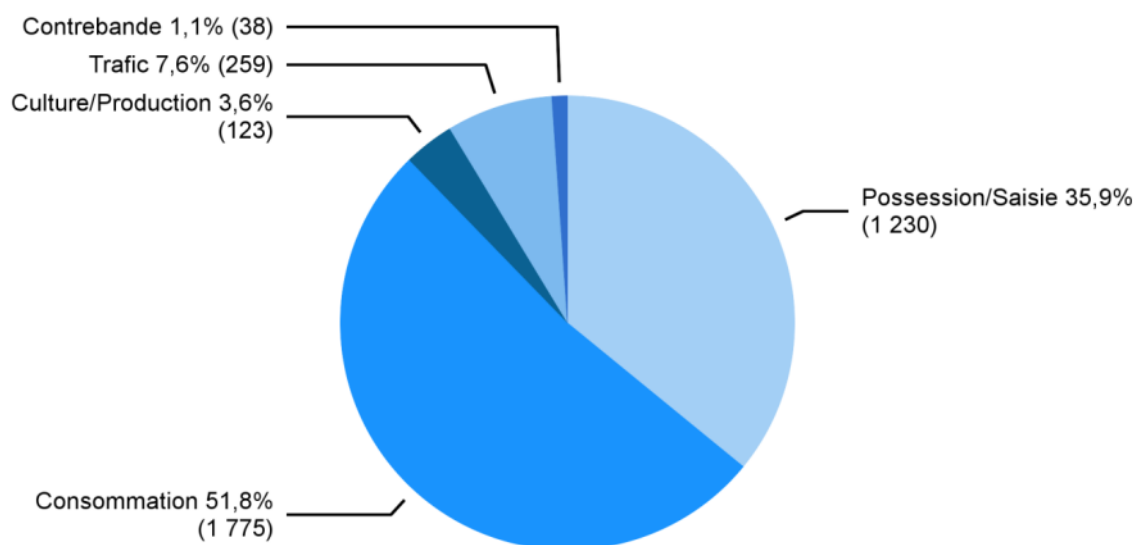
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

2.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

2.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction¹³

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total infractions à la LStup¹⁴	2 763	98,8%	3 425	98,5%	24%
Total possession/saisie	892	96,5%	1 230	96,2%	38%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	871	96,4%	1 216	96,1%	40%
Possession/saisie crime	21	100,0%	14	100,0%	-33%
Total consommation	1 451	100,0%	1 775	99,9%	22%
Total culture/production	135	99,3%	123	98,4%	-9%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture / production délit	131	99,2%	121	98,3%	-8%
Culture / production crime	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Total trafic	249	100,0%	259	99,6%	4%
Trafic délit	214	100,0%	206	99,5%	-4%
Trafic crime	35	100,0%	53	100,0%	51%
Total contrebande	36	97,2%	38	100,0%	6%
Importation, exportation, transit délit	32	96,9%	27	100,0%	-16%
Importation, exportation, transit crime	4	100,0%	11	100,0%	175%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

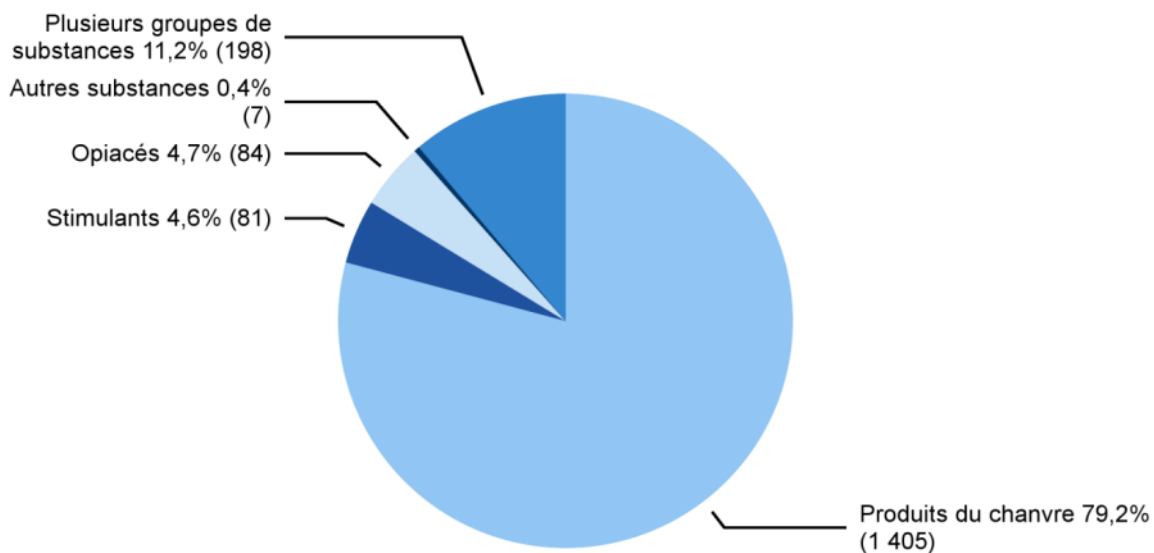
¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

2.9.3.1 *Consommation par substances*¹⁵

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

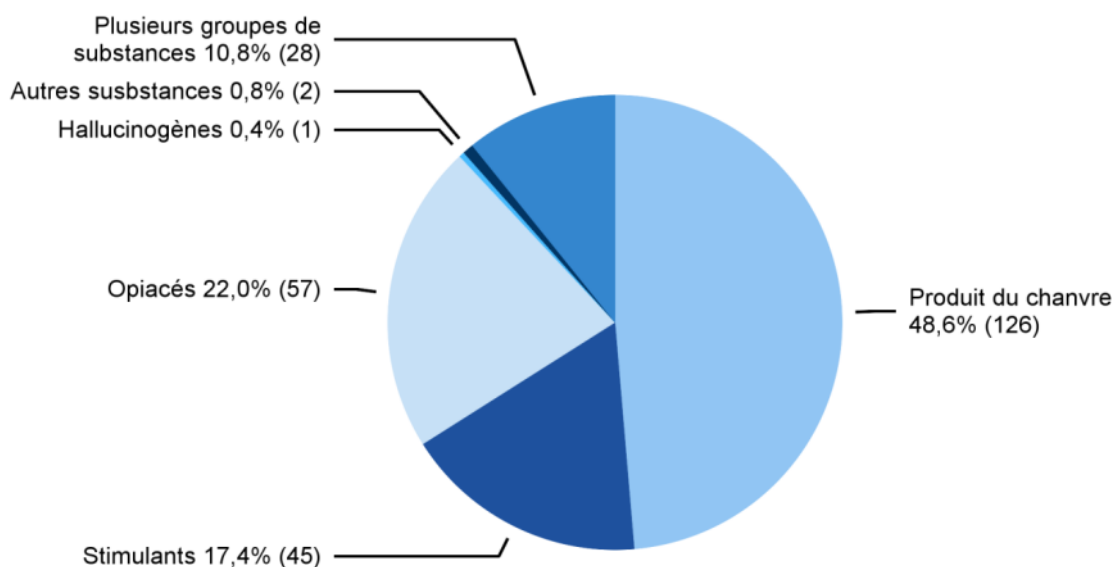
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

2.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus2.9.4.1 *Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus***Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus**

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	781	0	22	138	137	206	110	97	50	18	3	0
Étrangers	484	0	3	29	58	136	111	111	33	2	1	0
résidents	313	0	3	25	39	86	61	73	23	2	1	0
asile	44	0	0	1	11	9	8	13	2	0	0	0
autres	127	0	0	3	8	41	42	25	8	0	0	0
Suissesses	130	0	12	17	20	29	14	20	13	5	0	0
Étrangères	28	0	0	6	1	10	2	3	5	1	0	0
résidents	23	0	0	6	1	6	2	3	4	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	5	0	0	0	0	4	0	0	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus2.9.4.2 *Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus***Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus**

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	118	0	4	17	15	27	17	18	13	7	0	0
Étrangers	104	0	2	3	10	19	26	34	9	0	1	0
résidents	52	0	2	2	3	11	10	17	6	0	1	0
asile	18	0	0	1	5	2	4	6	0	0	0	0
autres	34	0	0	0	2	6	12	11	3	0	0	0
Suissesses	18	0	1	1	2	1	2	6	2	3	0	0
Étrangères	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
résidents	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.3 *Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile***Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile**

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	192	29	8	3	3	0	235
Suisses	161	25	4	3	2	0	195
Étrangers	31	4	4	0	1	0	40
résidents	27	4	3	0	1	0	35
asile	1	0	1	0	0	0	2
autres	3	0	0	0	0	0	3
Total adultes	1 080	140	36	15	9	0	1 280
Suisses	653	74	18	8	2	0	755
Étrangers	427	66	18	7	7	0	525
résidents	257	43	8	5	5	0	318
asile	43	5	5	0	0	0	53
autres	127	18	5	2	2	0	154

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile2.9.5 *Décès dus à la drogue: évolution***Décès dus à la drogue: évolution**

	2012	2013	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

2.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁶					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	78	–	40,002	–	4 567
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	14	–	0,017	–	148
Haschisch	131	9	9,962	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	950	238	28,901	–	5
Stimulants					
Amphétamine	24	–	0,076	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	27	217	–	–	–
Khat	3	–	0,972	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	62	5	1,172	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	9	180	0,016	–	–
Méphédronne	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	82	–	2,233	–	–
Morphine/Héroïne base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	2	7	–	–	–
Autres produits de substitution	6	141	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	12	–	4,497	–	–
LSD	5	37	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	3	–	1,000	3 504,000	–
Autres substances stupéfiantes	1	3	–	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présupposé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	11	131	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	1	2	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2014

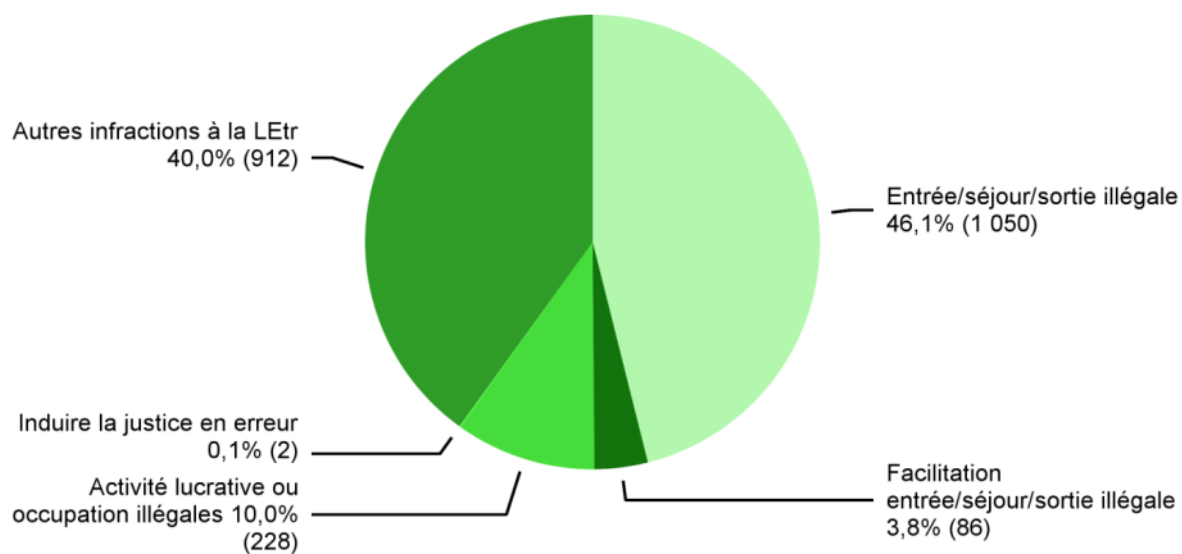
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

¹⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

2.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

2.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	1 406	99,9%	2 278	100,0%	62%
Total entrée/séjour/sortie illégal	719	100,0%	1 050	100,0%	46%
Viol. des dispo. sur l'entrée	306	100,0%	315	100,0%	3%
Séjour illégal	413	100,0%	735	100,0%	78%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	70	100,0%	86	100,0%	23%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	69	100,0%	80	100,0%	16%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	1	100,0%	6	100,0%	500%
Total activité lucrative ou occupation illégales	266	99,6%	228	100,0%	-14%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	184	100,0%	159	100,0%	-14%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	2	100,0%	3	100,0%	50%
Occupation d'étrangers non autorisée	80	98,8%	66	100,0%	-18%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Fausses indications / dissimulation de faits	1	100,0%	0	–	-100%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	2	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	348	100,0%	912	100,0%	162%
Non-respect assign. lieu de résidence	221	100,0%	765	100,0%	246%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	111	100,0%	118	100,0%	6%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	100,0%	0	–	-100%
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	100,0%	0	–	-100%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	14	100,0%	29	100,0%	107%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

3 Évolution

3.1 Tableaux

3.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	14 391	15 337	14 209	19 024	18 777
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 493	2 515	2 385	2 763	3 425
Loi sur les Étrangers (LEtr)	540	681	706	1 406	2 278

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 33: Infractions selon la loi

3.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	14 391	15 337	14 209	19 024	18 777
Total vie et intégrité corporelle	1 240	1 271	965	1 388	1 134
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	5	1	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	2	3	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17	23	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347	530	420
Total patrimoine	8 900	9 526	9 224	11 973	11 889
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551	5 897	5 819
dont vol par effraction	1 196	1 414	1 422	1 964	1 955
dont vol à l'arrachée	27	16	26	29	42
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁷	1 065	908	883	821	943
Brigandage (Art. 140)	45	49	38	56	60
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 728	1 637	1 361	1 693	1 456
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93	242	344
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17	37	62
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	10	6	4	7	6
Total honneur, domaine secret ou privé	943	995	796	1 088	1 042
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	163	130	126	172	180
Total liberté	2 288	2 601	2 431	3 340	3 259
Menaces (Art. 180)	568	577	458	669	614
Contrainte (Art. 181)	78	76	74	136	113
Traite d'êtres humains (Art. 182)	5	0	0	1	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	14	13	9	12
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	128	118	103	139	142
Total intégrité sexuelle	267	207	119	168	252
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	87	69	38	45	94
Viol (Art. 190)	39	15	13	23	25
Exhibitionnisme (Art. 194)	18	15	10	10	14
Pornographie (Art. 197)	36	28	9	29	37
Total danger collectif	149	177	165	187	132
Incendie intentionnel (Art. 221)	59	54	38	74	43
Total autorité publique	260	213	250	520	563
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	141	113	128	277	254
Total administration de la justice	46	38	47	92	88
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	3	2	4	14
Autres Code pénal	298	309	212	268	418

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.1.3 Code pénal: Infractions par district**Code pénal: Infractions par district**

	2009	2010	2011	2012	2013
La Sarine	6 742	7 171	6 816	9 366	9 039
La Gruyère	2 353	2 566	2 394	3 102	2 942
La Broye	1 478	1 526	1 232	1 909	2 062
See / Lac	1 485	1 555	1 462	1 907	1 901
Sense	1 368	1 102	989	1 209	1 274
La Glâne	599	764	627	796	820
La Veveyse	365	635	683	693	685
Inconnu	1	18	6	42	54

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 35: Code pénal: Infractions par district

3.1.4 Code pénal: Infractions par commune**Code pénal: Infractions par commune**

	2009	2010	2011	2012	2013
Fribourg	4 259	4 391	4 218	5 866	5 678
Bulle	1 514	1 609	1 562	1 851	1 758
Estavayer-le-Lac	651	588	470	689	835
Villars-sur-Glâne	685	636	666	591	798
Murten	464	527	478	611	776
Düdingen	544	329	265	335	461
Marly	399	451	354	516	431
Romont (FR)	355	323	324	395	425
Châtel-Saint-Denis	203	363	398	354	360
Kerzers	249	302	219	260	299
Granges-Paccot	231	272	257	364	287
Givisiez	177	233	170	247	279
Wünnewil-Flamatt	251	269	200	211	257
Avry	116	123	196	261	213
Domdidier	126	164	118	177	176
Lully (FR)	36	43	32	63	152
Belfaux	86	104	99	161	147
Grolley	72	75	64	134	143
Courtepin	134	147	152	213	128
Matran	91	104	77	136	120
Montagny (FR)	56	48	68	98	119
Broc	121	136	84	167	116
Cheyres	91	88	61	127	114
Le Mouret	74	51	77	118	114
Riaz	55	69	56	98	114
Tafers	89	69	81	105	107
Vuadens	51	63	45	72	106
Charmey	66	70	55	77	100
Neyruz (FR)	40	62	69	124	96
Muntelier	74	53	70	72	95
Les Montets	43	70	25	63	94
Farvagny	49	77	52	145	92
Schmitten (FR)	103	94	119	90	91
Gruyères	78	73	80	108	90
Marsens	42	69	66	91	87
Bossonnens	24	51	73	51	86
Vaulruz	45	35	38	66	83
Attalens	27	79	80	114	79
Haut-Vully	35	12	36	63	79
Bas-Vully	103	109	87	99	77
Autres communes	2 482	2 906	2 568	3 641	3 115

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

3.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup¹⁸	2 493	2 515	2 385	2 763	3 425
Total possession/saisie	829	824	850	892	1 230
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	818	812	844	871	1 216
Possession/saisie crime	11	12	6	21	14
Total consommation	1 263	1 301	1 205	1 451	1 775
Total culture/production	118	135	127	135	123
Culture/production contravention	0	0	0	0	0
Culture / production délit	117	130	127	131	121
Culture / production crime	1	5	0	4	2
Total trafic	269	238	175	249	259
Trafic délit	247	193	162	214	206
Trafic crime	22	45	13	35	53
Total contrebande	14	17	28	36	38
Importation, exportation, transit délit	13	13	21	32	27
Importation, exportation, transit crime	1	4	7	4	11

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

3.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
La Sarine	1 044	1 161	1 195	1 355	2 004
La Gruyère	570	558	397	519	513
La Broye	317	277	316	388	274
Sense	160	163	160	123	242
See / Lac	216	189	141	163	182
La Glâne	107	100	84	101	114
La Veveyse	77	67	91	111	87
Inconnu	2	0	1	3	9

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

¹⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Fribourg	839	873	923	1 022	1 612
Bulle	453	396	263	285	355
Estavayer-le-Lac	185	104	181	257	132
Vuisternens-en-Ogoz	1	5	6	4	84
Marly	26	76	59	113	83
Murten	59	64	53	38	66
Romont (FR)	46	59	56	59	63
Düdingen	50	35	52	25	61
Wünnewil-Flamatt	24	29	24	22	53
Bas-Vully	14	9	13	44	52
Villars-sur-Glâne	30	35	44	31	44
Châtel-Saint-Denis	48	29	68	72	41
Vaulruz	41	43	28	53	32
Granges-Paccot	26	22	29	22	31
Plaffeien	19	17	13	2	30
Broc	15	21	17	47	25
Prez-vers-Noréaz	8	5	4	0	24
Bossonnens	12	6	2	10	22
Sâles	0	5	7	3	20
Kerzers	40	19	15	18	19
Cheyres	4	22	3	13	18
Belfaux	9	13	19	18	16
Domdidier	27	38	19	18	16
Givisiez	8	9	31	44	15
Gletterens	0	5	5	0	15
Riaz	7	15	6	9	15
Ueberstorf	7	5	0	3	15
Alterswil	6	11	3	2	14
Léchelles	0	0	0	3	14
Les Montets	9	12	4	9	14
Montagny (FR)	14	14	12	20	14
Schmitten (FR)	11	10	18	18	14
Siviriez	7	3	2	2	12
Haut-Intyamon	3	0	2	16	11
Le Mouret	8	8	0	16	11
Ménières	4	3	3	0	11
Tafers	6	14	2	5	11
Vuadens	5	13	21	14	11
Attalens	13	17	9	9	10
Avry	4	9	11	6	10
Autres communes	405	442	358	411	309

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

3.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	540	681	706	1 406	2 278
Total entrée/séjour/sortie illégal	298	397	365	719	1 050
Violation des dispositions sur l'entrée	85	157	157	306	315
Séjour illégal	212	240	208	413	735
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	1	0	0	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	45	47	43	70	86
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	45	47	42	69	80
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	1	1	6
Total activité lucrative ou occupation illégales	181	183	185	266	228
Exercer une activité lucrative sans autoris.	122	129	106	184	159
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	1	1	2	3
Occupation d'étrangers non autorisée	59	53	78	80	66
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	1	0	2	3	2
Fausse indications / dissimulation de faits	1	0	0	1	0
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	2	2	2
Total autres infractions à la LEtr	15	54	111	348	912
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	81	221	765
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	15	37	25	111	118
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	1	0	1	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	5	4	1	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	11	1	14	29

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

3.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par district

Loi sur les étrangers: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
La Sarine	250	353	452	948	1 742
La Gruyère	93	96	116	167	147
La Broye	66	62	51	71	111
Sense	52	27	11	76	79
La Glâne	30	50	15	39	71
See / Lac	34	91	27	44	54
La Veveyse	15	1	31	31	34
Inconnu	0	1	3	30	40

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district

3.1.10 *Loi sur les étrangers: Infractions par commune*

Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Fribourg	140	242	301	699	1 601
Bulle	31	64	57	112	99
Villars-sur-Glâne	14	17	42	77	55
Romont (FR)	8	28	2	20	46
Düdingen	17	15	2	56	42
Châtel-Saint-Denis	5	0	19	18	29
Estavayer-le-Lac	35	26	3	19	22
Marly	10	22	21	21	20
Murten	12	26	4	11	19
Cugy (FR)	9	0	0	1	17
Vaulruz	6	0	6	2	14
Granges-Paccot	11	16	8	32	13
Schmitten (FR)	3	0	0	1	12
Belfaux	9	2	3	10	11
Lully (FR)	12	2	3	4	11
Montagny (FR)	1	4	4	11	11
Broc	3	6	6	7	10
Domdidier	6	3	9	13	10
Givisiez	8	5	21	25	10
Dompierre (FR)	0	1	8	4	9
Kerzers	2	18	8	12	9
Avry	8	10	8	19	8
Plaffeien	0	0	2	0	8
Vuisternens-devant-Romont	10	4	0	5	8
Cottens (FR)	3	4	4	2	7
Haut-Intyamon	0	0	1	0	7
Léchelles	2	1	6	1	7
Ried bei Kerzers	0	0	3	0	7
Rue	3	2	0	0	7
Vuadens	0	5	3	4	7
Châbles	0	4	2	1	6
Murist	0	0	0	0	6
Siviriez	1	0	0	7	6
Courtepin	0	0	2	2	5
Cheyres	0	3	0	7	4
Delley-Portalban	0	0	0	0	4
Hauterive (FR)	0	1	0	1	4
Neyruz (FR)	3	0	0	5	4
Oberschrot	0	0	0	0	4
Wünnewil-Flamatt	3	5	3	14	4
Autres communes	165	145	145	183	95

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

3.1.11 *Infractions de violence***Infractions de violence**

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	2 109	2 105	1 645	2 547	2 247
Violence grave (exercée)	46	30	37	50	35
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	1	7	4	2
Homicides avec arme à feu	0	1	5	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	1	3	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	1	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17	23	7
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	0	4	5	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	11	9	17	4
Lés. corp. graves autre instrument	0	1	1	1	3
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	3	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	2	0	0	0
Viol (Art. 190)	39	15	13	23	25
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 487	1 479	1 133	1 791	1 536
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347	530	420
Voies de fait (Art. 126)	611	578	420	573	549
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁹	79	89	62	137	74
Participation à agression (Art. 134) ¹⁹	35	41	34	47	16
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	45	49	38	56	59
Contrainte (Art. 181)	78	76	74	136	113
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	14	13	9	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	31	17	25	39
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	141	113	128	277	254
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	576	596	475	706	676
Menaces (Art. 180)	568	577	458	669	614
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1, 2, 4)	8	19	17	37	62

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 43: Infractions de violence

¹⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.12 *Infractions de violence domestique***Infractions de violence domestiques**

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence domestiques	500	735	693	1 095	1 027
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	3	0	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	2	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	2	2	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	79	114	83	149	152
Voies de fait (Art. 126)	120	167	196	271	271
Mise en danger vie (Art. 129)	3	8	7	6	3
Injure (Art. 177)	96	109	128	227	183
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	25	60	53	70	57
Menaces (Art. 180)	114	187	170	246	227
Contrainte (Art. 181)	25	24	24	58	52
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	6	2	6	5
Actes sexuels enfant (Art. 187)	12	23	1	9	19
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	8	1	4	11
Viol (Art. 190)	7	6	3	10	9
AOS ²⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	0	0	1
Autres articles du CP ²¹	6	18	19	35	35

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

²⁰ Actes d'ordre sexuel

²¹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.1.13 *Infractions contre le patrimoine***Infractions contre le patrimoine**

	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²²	8 900	9 526	9 224	11 973	11 889
Appropri. illégitime (Art. 137)	132	149	141	165	194
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	77	148	147
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551	5 897	5 819
Vol de véhicule (Art. 139) ²²	1 065	908	883	821	943
Brigandage (Art. 140)	45	49	38	56	60
Soustraction de chose (Art. 141)	3	6	1	1	4
Soustraction de données (Art. 143)	16	104	102	61	46
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	7	14	19	21	35
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 728	1 637	1 361	1 693	1 456
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 330	1 734	1 706	2 460	2 461
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93	242	344
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	92	110	177	216	147
Filouterie d'auberge (Art. 149)	10	14	5	22	15
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	11	9	14	10	13
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17	37	62
Gestion déloyale (Art. 158)	5	8	1	6	7
Détournement de salaire (Art. 159)	1	1	6	0	4
Recel (Art. 160)	51	55	10	77	73
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	2	1	2	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	2	1	1	2
Autres infractions contre le patrimoine	38	31	20	37	55

© OFS, Neuchâtel 2014

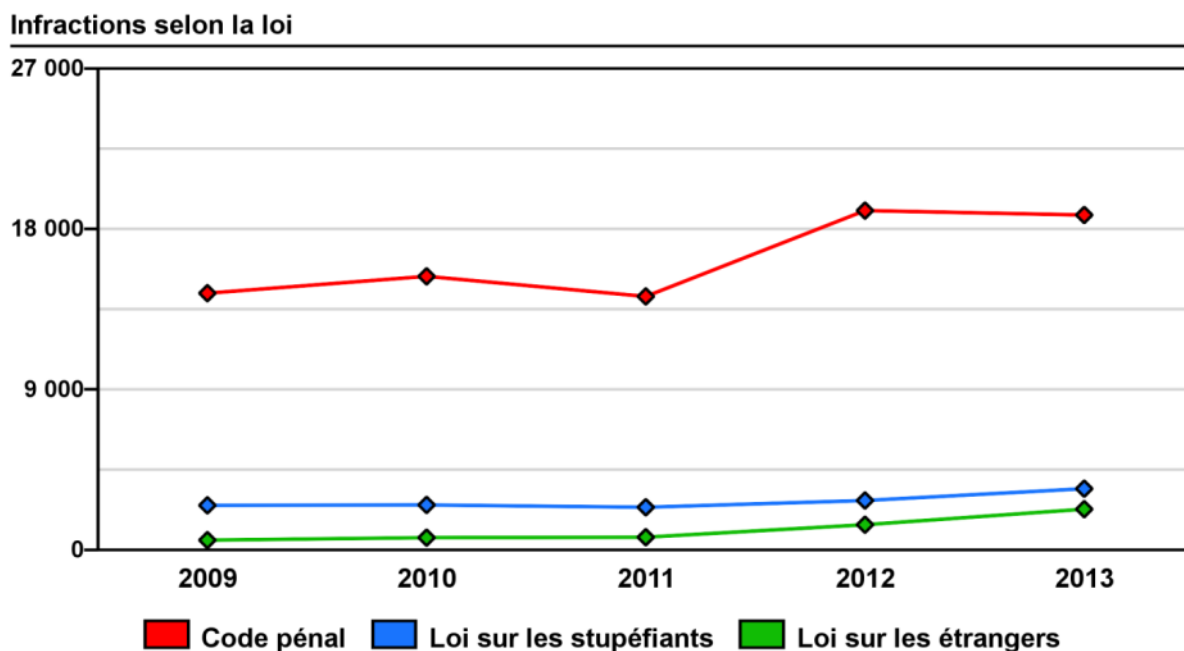
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

²² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

3.2.1 *Infractions selon la loi*



État de la base de données: 10.2.2014

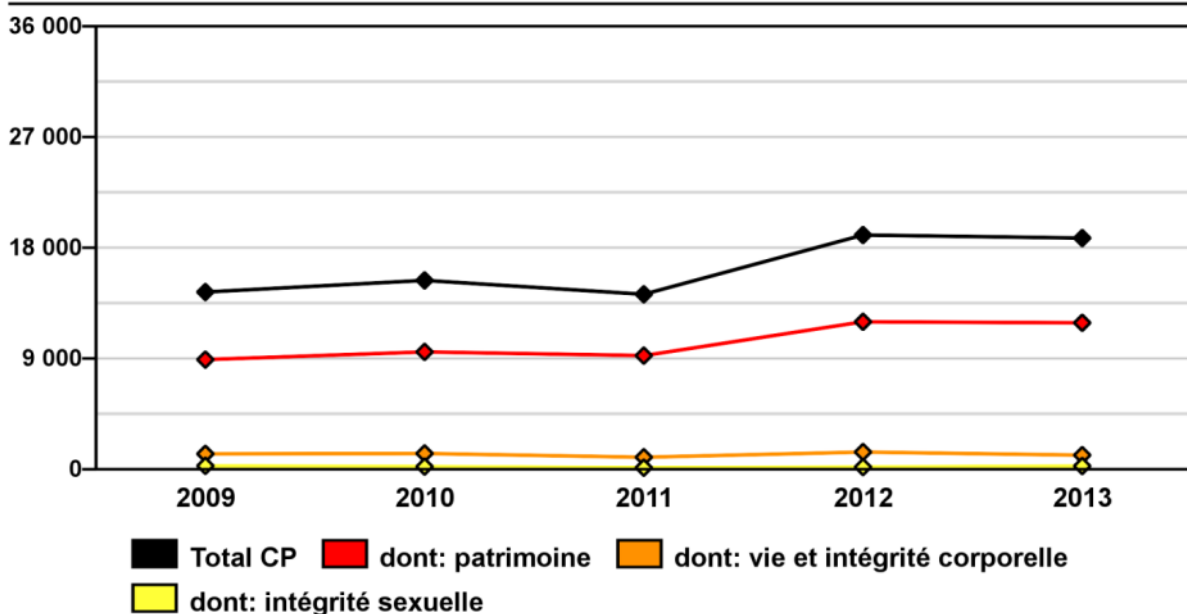
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 36: Infractions selon la loi

3.2.2 *Code pénal: sélection de titres*

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2014

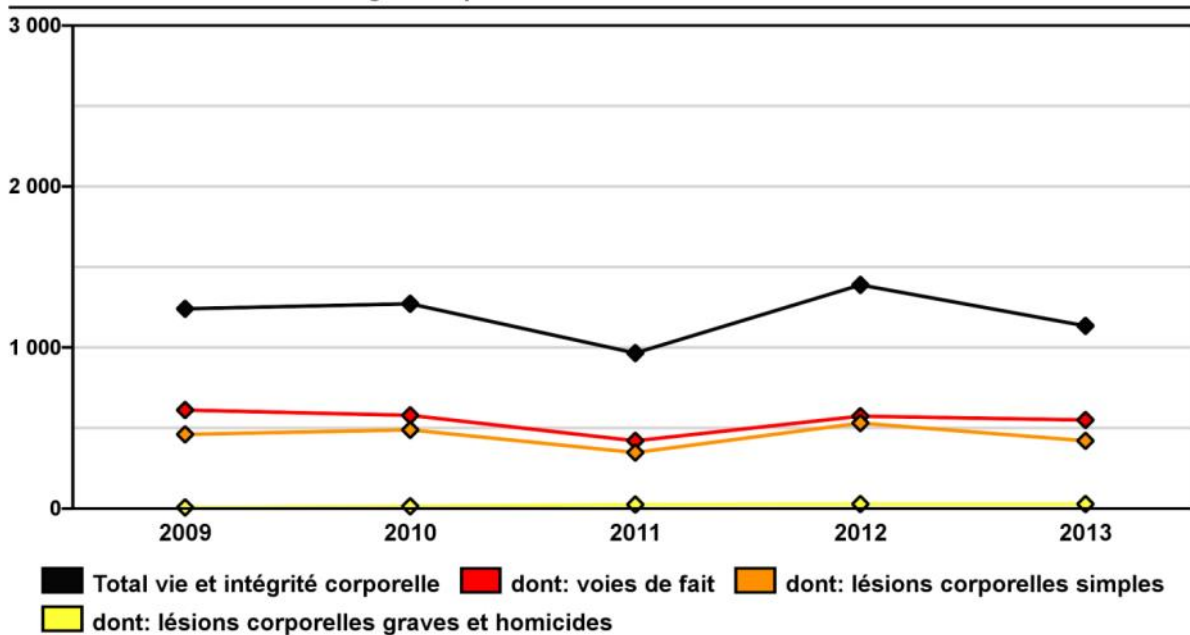
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

3.2.3 *Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle*

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

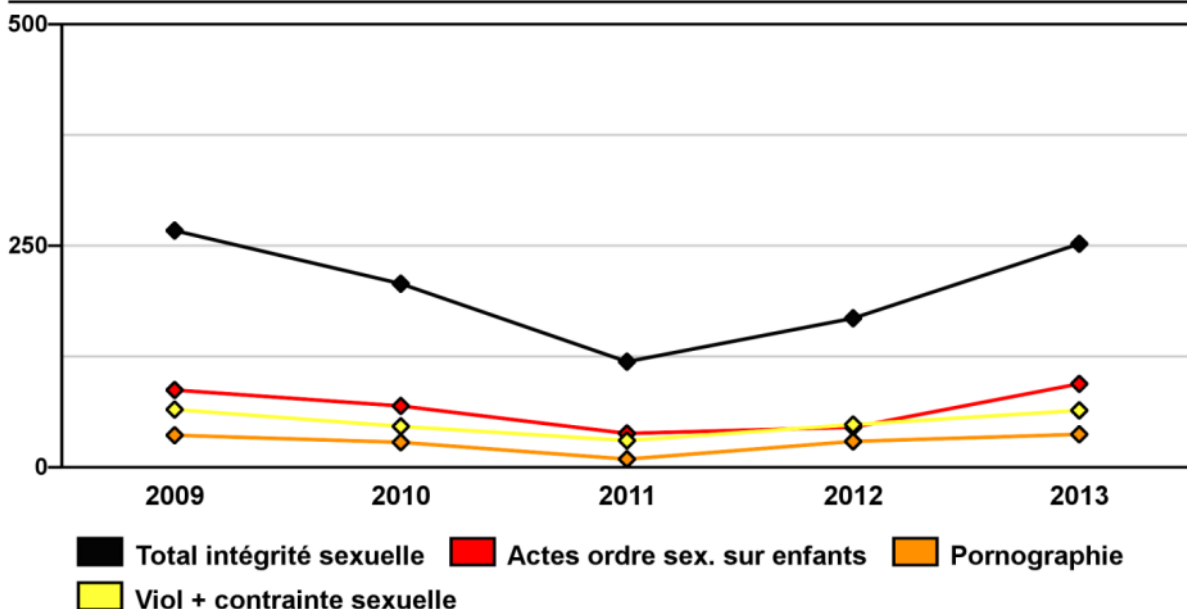
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

3.2.4 *Infractions contre l'intégrité sexuelle*

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

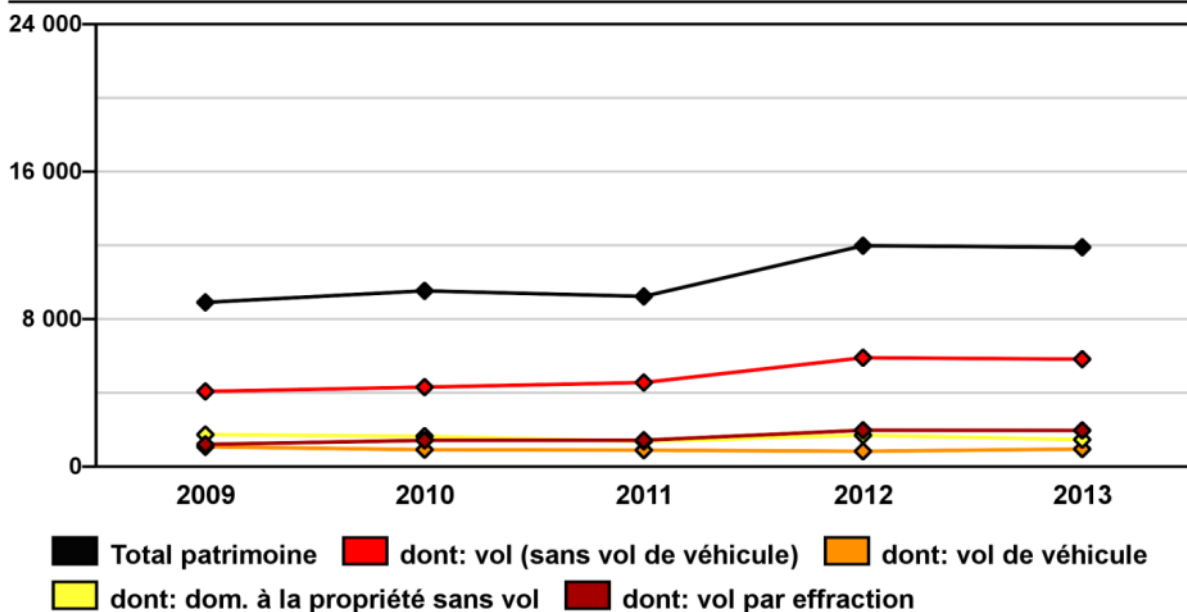
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.2.5 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

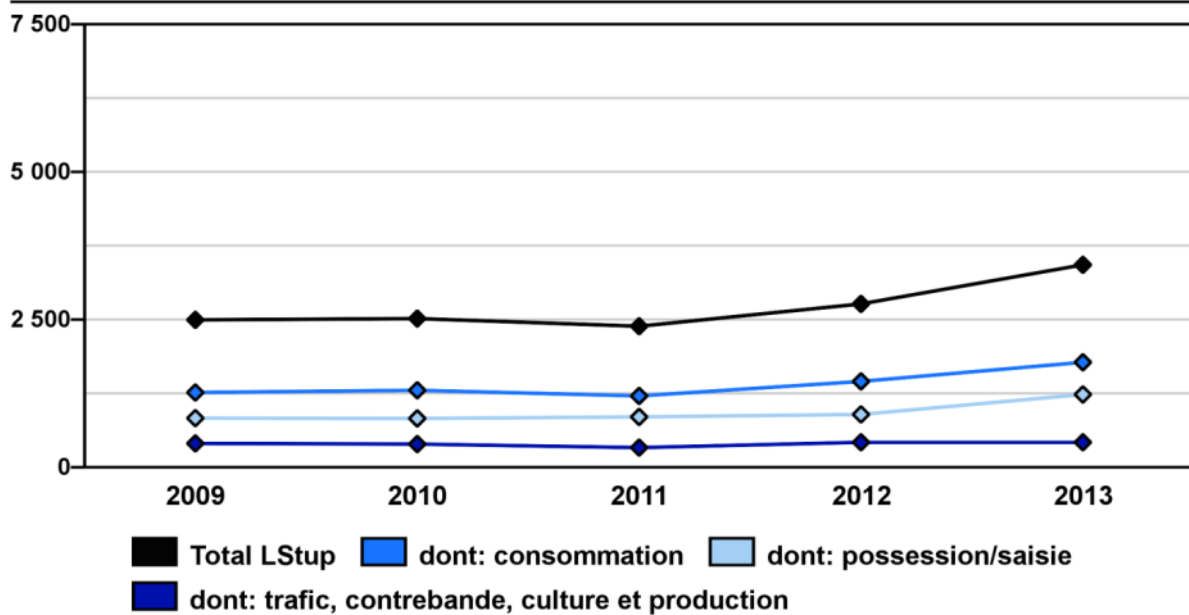
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

3.2.6 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4 Suppléments cantonaux

4.1 En un coup d'œil

4.1.1 Fréquences flashes en 2013

- | | |
|---|--|
| ⇒ Tous les 6 mois (3 mois*)
– 1 homicide ou une tentative d'homicide | ⇒ Toutes les 20 heures (18 heures)
– 1 vol à la tire |
| ⇒ Tous les 28 jours (40 jours)
– 1 accident mortel de la circulation | ⇒ Toutes les 17 heures (18 heures)
– 1 menace |
| ⇒ Tous les 15 jours (9 jours)
– 1 engagement MO | ⇒ Toutes les 16 heures (20 heures)
– 1 disparition annoncée |
| ⇒ Tous les 7 jours (7 jours)
– 1 brigandage | ⇒ Toutes les 14 heures (13 heures)
– 1 intervention pour violence domestique |
| ⇒ Tous les 2 ½ jours (3 jours)
– 1 infraction contre l'intégrité sexuelle
– 1 levée de corps | ⇒ Toutes les 6 heures (6 heures)
– 1 dommage à la propriété (sans vol)
– 1 accident de la circulation |
| ⇒ Toutes les 38 heures (48 heures)
– 1 empêchement d'accomplir un acte officiel | ⇒ Toutes les 4 ½ heures (5 heures)
– 1 personne en difficulté |
| ⇒ Toutes les 37 heures (32 heures)
– 1 violence contre autorités et fonctionnaires | ⇒ Toutes les 4 heures (4 heures)
– 1 vol par effraction |
| ⇒ Toutes les 35 heures (24 heures)
– 1 incendie | ⇒ Toutes les 2 heures (2 heures)
– 1 violence et incivilité |
| ⇒ Toutes les 24 heures (24 heures)
– 1 intervention à risque
– 1 dispositif de recherche de personne | ⇒ Toutes les 90 minutes (90 minutes)
– 1 vol |

* entre parenthèses = chiffres 2012

© 2014 Pol cant FR

Tableau 46 : Fréquences flashes 2013

4.1.2 Chiffres-clés

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Population	273'159	278'493	284'668	291'395	2%
Parc automobiles	223'944	230'722	239'075	245'772	3%
Interventions et affaires traitées	47'815	47'303	48'279	47'368	-2%
Homicides (y c, tentatives)	2	6	4	2	-50%
Code pénal	15'337	14'209	19'024	18'777 (18'562) ²³	-1% (-2%) ²³
Loi sur les étrangers	681	706	1'406	2'278	62%
Lois sur les stupéfiants	2'515	2'385	2'763	3'425	24%
Infractions contre le patrimoine	9'526	9'224	11'973	11'889 (11'674) ²³	-1% (-2%) ²³
Infractions contre l'intégrité sexuelle	207	119	168	252	50%
Vols par effraction	1'414	1'422	1'964	1'955 (1'740) ²³	-0% (-11%) ²³
Vols par effraction de véhicule	346	330	491	506	3%

²³ Pour la statistique policière de la criminalité (SPC), c'est le nombre d'infractions dont la police a achevé le traitement en 2013 qui est comptabilisé. Entre parenthèses, on retrouve le nombre réel d'infractions survenues durant l'année écoulée.

Suppléments cantonaux

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Vols sur/dans un véhicule	182	147	284	329	16%
Brigandages	49	38	56	60	60%
Violences ou menaces contre autorités ou fonctionnaires	113	128	277	254	-8%
Empêchement d'accomplir un acte officiel	77	67	194	227	31%
Violences et incivilités	4'204	3'880	4'079	3'906	-4%
Personnes en difficultés	1'730	1'749	1'835	1'921	5%
Incendies	374	344	325	250	-23%
Interventions pour violences domestiques	700	685	669	627	-6%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 47 : Chiffres-clés

4.1.3 Activités

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Effectif total	628	648	678	683 ^(653 EPT)	1%
dont policiers	487	497	522	529 ^(517 EPT)	1%
dont aspirants	30	31	30	25 ^(25 EPT)	-17%
dont personnel civil et auxiliaires	111	120	126	129 ^(111 EPT)	2%
Total des heures supplémentaires	98'227	105'821	122'212	121'009	-1%
solde au 31 décembre	48'554	56'414	63'671	65'894	3%
Appels au CEA (117, 112, 118)	90'416	90'365	89'279	102'479	15%
Identifications par le CIJ	385	563	792	725	-8%
Transports de détenus	30707	3'579	5'016	5'452	9%
Disparitions annoncées	416	466	443	545	23%
Alarmes traitées	2'350	2'652	2'767	3'521	27%
Amendes d'ordre encaissées	6'396'834.-	6'355'329.-	6'714'714.-	6'425'417.-	-4%
Prestations facturées	4'253'007.-	4'260'093.-	4'322'659.-	4'551'171.-	5%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 48 : Activités

4.1.4 Le travail au quotidien

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Interventions/affaires traitées	131	130	132	130	-2%
dont plaintes pénales enregistrées	31	28	33	31	-8%
dont réquisitions traitées	54	50	51	52	2%
Rapports de police établis	66	45	48	51	6%
Transports de prévenu(e)s et détenu(e)s	10	10	14	15	9%
Appels entrant au CEA (117, 112, 118)	248	248	245	281	15%
Alarmes entrant au CEA	6	7	8	10	27%

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Contrôles radar	10	12	12	11	-11%
Constats d'accidents de la circulation	5	4	4	4	0%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 49 : Le travail au quotidien

4.2 Incendies

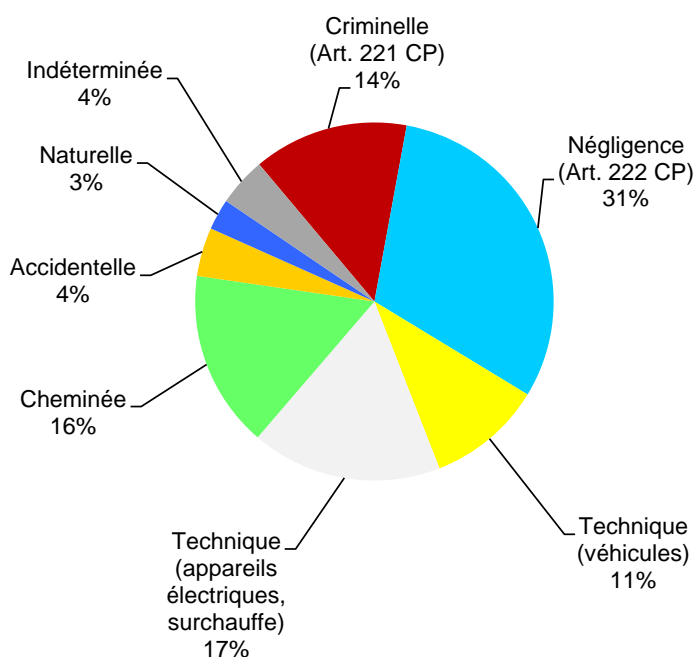
4.2.1 Incendies : cause et évolution

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Total des incendies	374	344	325	250	-23%
Criminelle (Art. 221 CP)	60	59	66	35	-47%
Négligence (Art. 222 CP)	129	138	100	77	-23%
Technique (véhicules)	46	31	40	26	-35%
Technique (autres)	37	47	43	43	0.0%
Feu de cheminée	57	26	41	40	-2%
Accidentelle	32	38	19	11	-42%
Cause naturelle	1	1	4	7	75%
Cause indéterminée	12	4	12	11	-8%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 50 : Incendies : cause et évolution

4.2.2 Incendies : répartition selon la cause



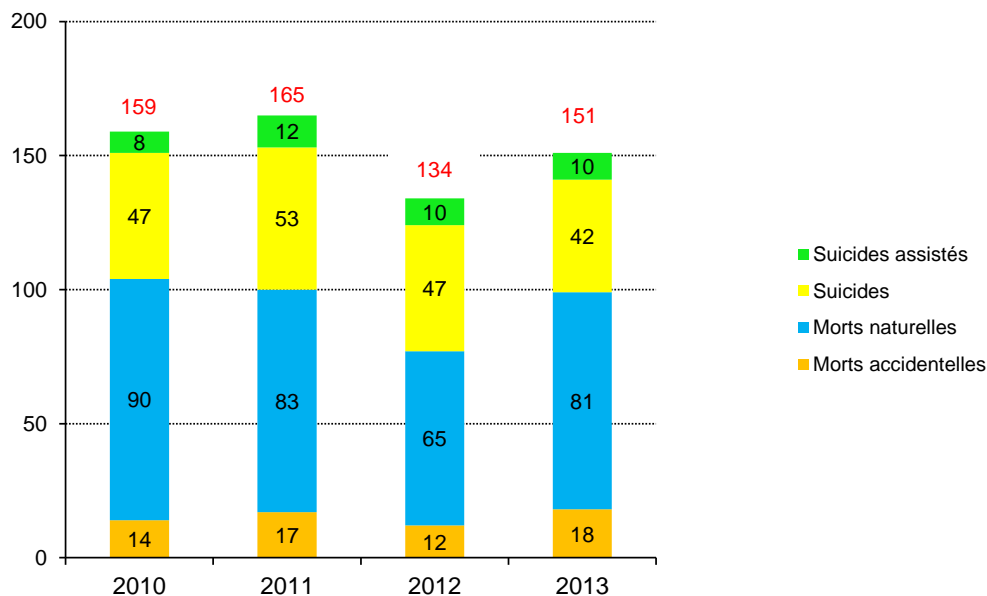
Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 42: Incendies : répartition selon la cause

4.3 Levées de corps (sans les homicides)

4.3.1 Levées de corps : tendance et origine des décès



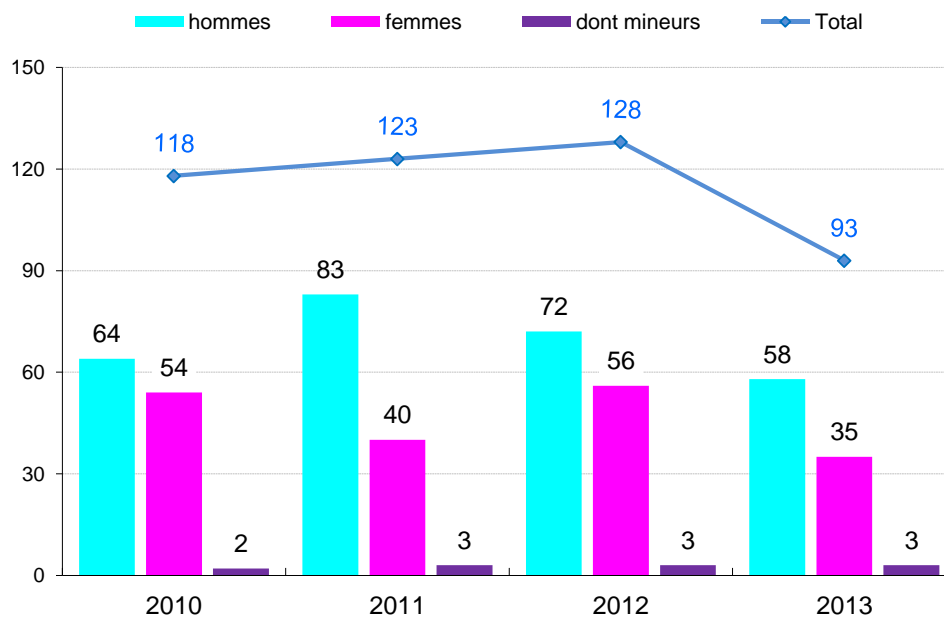
Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 43: Levées de corps : tendance et origine des décès

4.4 Suicides et tentatives de suicides

4.4.1 Suicides et tentatives de suicides : évolution

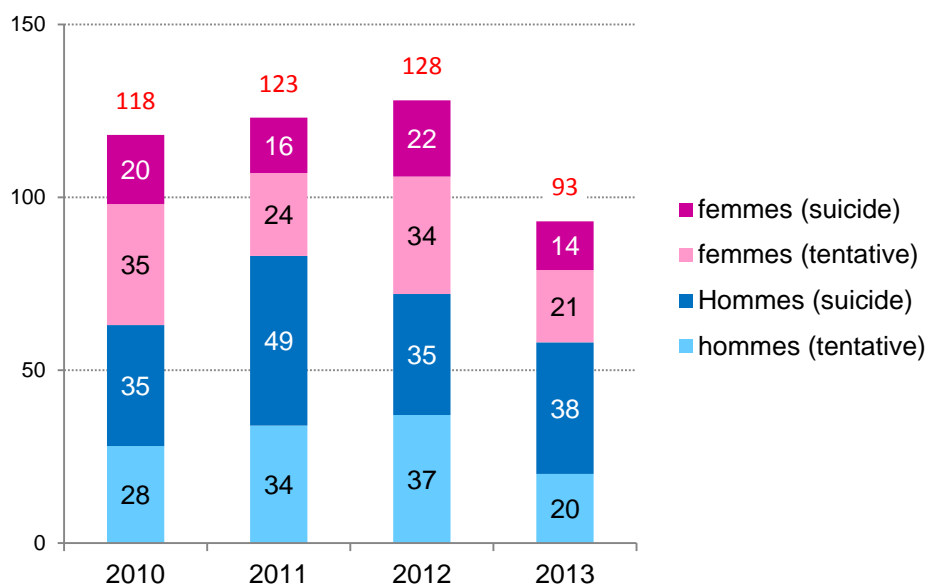


Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 44: Suicides et tentatives de suicides : évolution

4.4.2 Suicides et tentatives de suicides : répartition

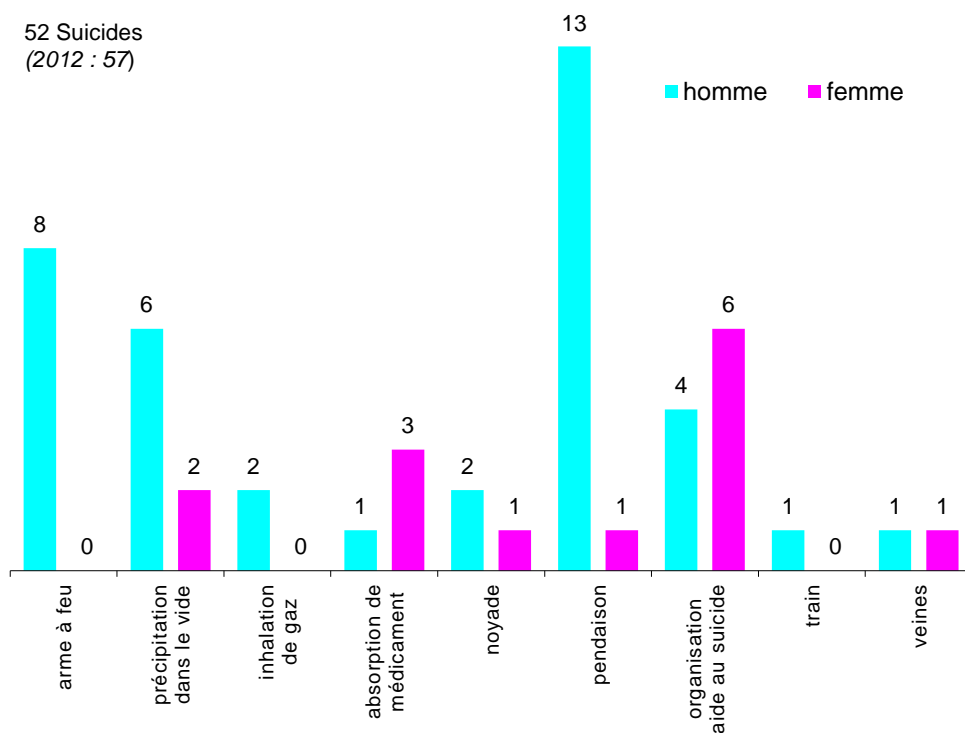


Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 45: Suicides et tentatives de suicides : répartition

4.4.3 Suicides : modes opératoires

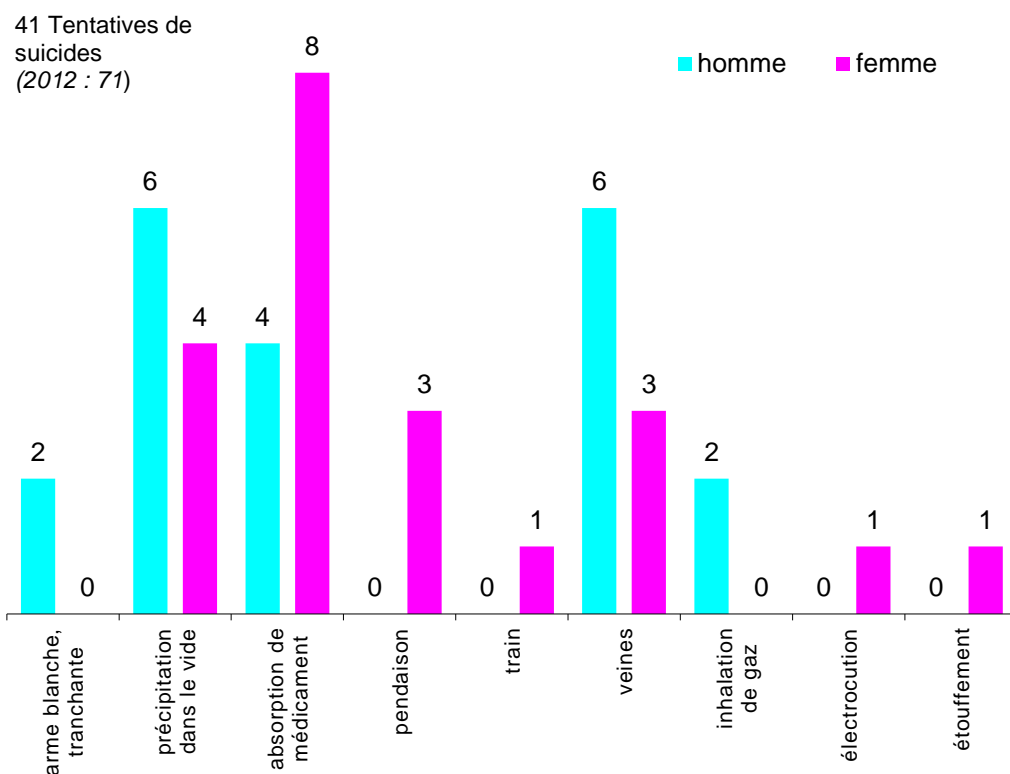


Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 46: Suicides : mode opératoire

4.4.4 Tentatives de suicides : modes opératoires



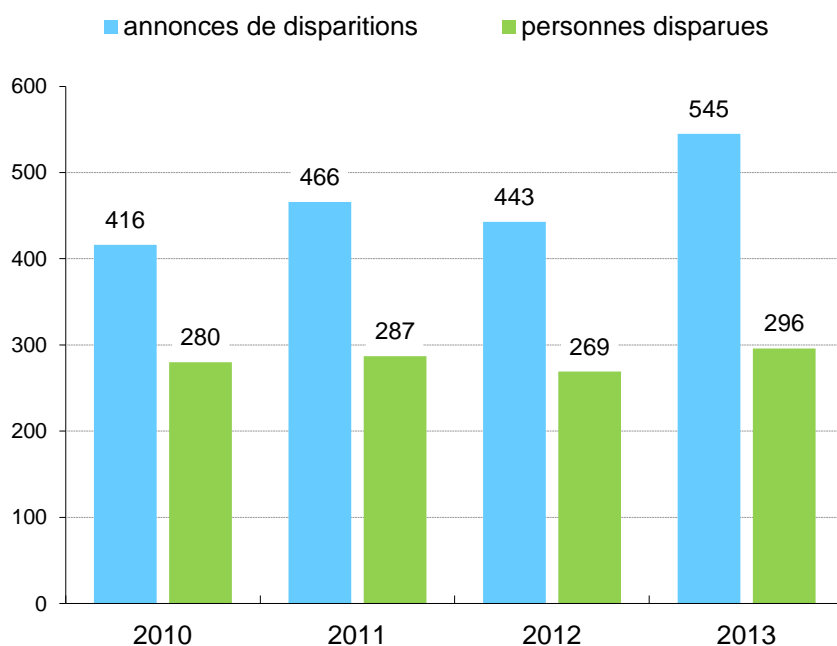
Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 47: Tentatives de suicides : mode opératoire

4.5 **Sécurité publique**

4.5.1 Personnes disparues : évolution

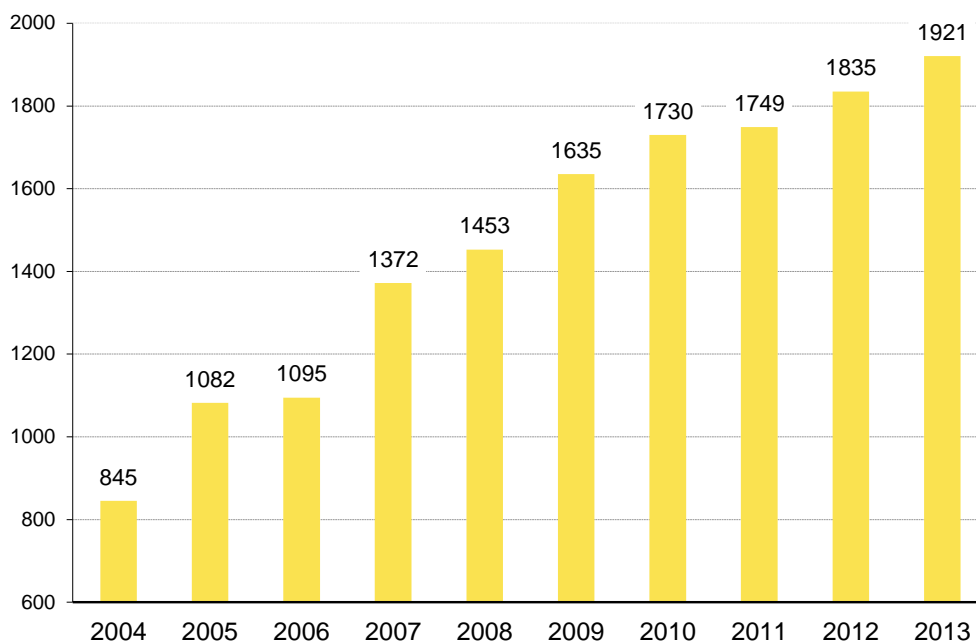


Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 48: Personnes disparues : évolution

4.5.2 Personnes en difficulté : évolution

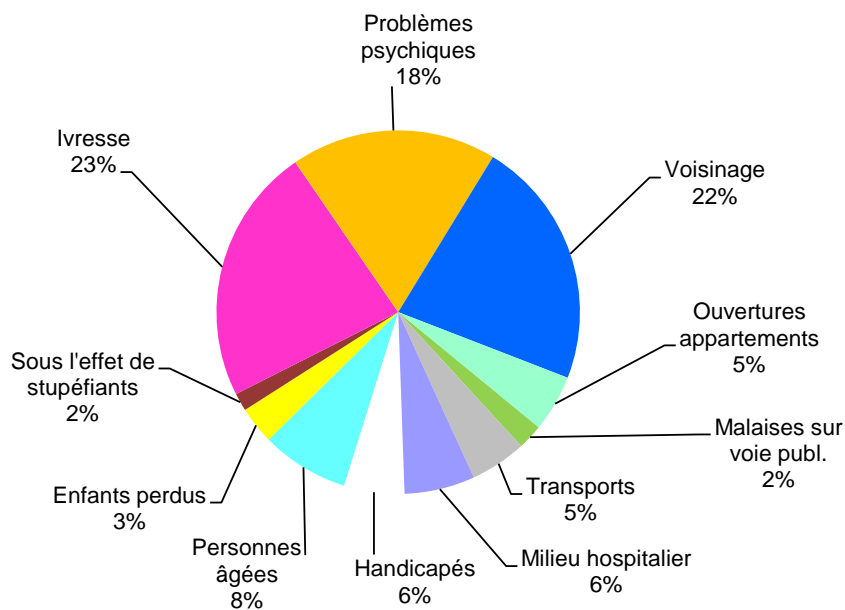


Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 49: Personnes en difficulté : évolution

4.5.3 Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté



Etat de la base de données : 10.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 50: Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté

4.5.4 Climat social : évolution

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Total	7'168	6'903	7'154	7'092	-1%
Suicides y. c. tentatives	118	123	128	93	-27%
Violences domestique (interventions)	700	685	669	627	-6%
Violences et incivilités	4'204	3'880	4'079	3'906	-4%
Personnes en difficulté	1'730	1'749	1'835	1'921	5%
Annonces de disparition	416	466	443	545	23%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 51 : Climat social : évolution

4.5.5 Interventions à risque : évolution

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Interventions à risque*	320	268	367	370	1%
Usage de la force par les agents	200	180	288	299	4%
Risques émanant de la personne interpellée (arme, seringue, etc.)	97	70	85	68	-20%
Agents agressés (avec une arme ou à main nue au point d'être mis en difficulté)	111	88	105	93	-11%
Agents menacés de mort	32	35	66	80	21%
Agents ayant risqués d'être renversés (LCR)	4	1	4	3	-25%
Agents blessés	23	14	29	15	-48%

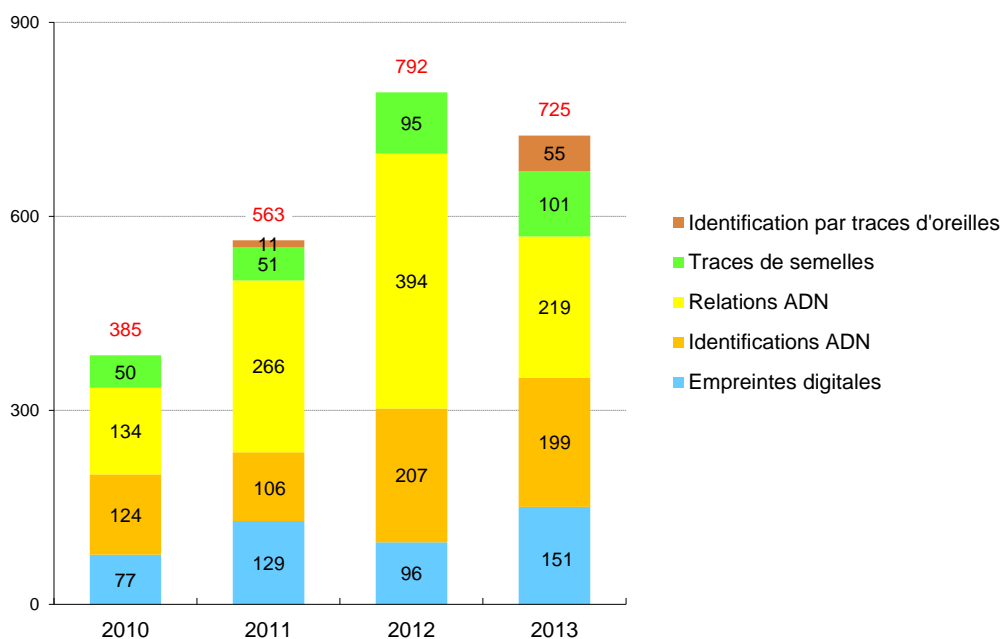
* Une intervention peut comporter plusieurs risques différents

© 2014 Pol cant FR

Tableau 52 : Interventions à risque : évolution

4.6 Activités

4.6.1 Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution

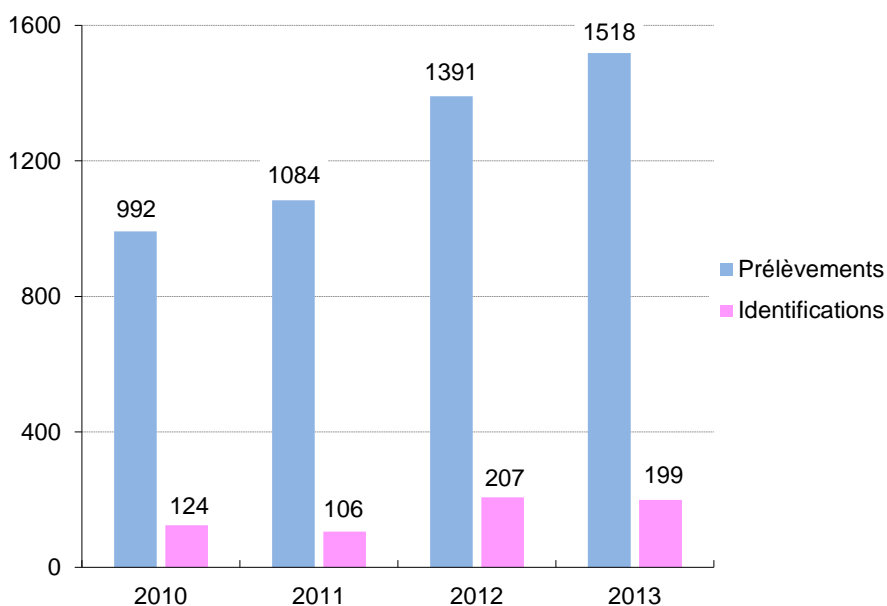


Etat de la base de données : 11.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 51: Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution

4.6.2 ADN : prélèvements sur les personnes



Etat de la base de données : 11.02.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 52: ADN : prélèvements sur les personnes

4.6.3 Réquisitions administratives : genre et évolution

	2010	2011	2012	2013	Evolution
Total des réquisitions administratives	19'850	18'125	18'521	18'816	2%
Service des sanctions pénales	2'526	2'357	2'174	2'552	15%
Offices des poursuites	5'201	5'429	5'215	5'240	1%
Bureau des amendes d'ordre	506	536	598	544	-10%
OCN	3'687	3'313	4'219	3'908	-8%
Autorités étrangères	419	304	324	363	11%
Préfectures	551	571	514	660	22%
Autres polices	2'270	1'366	1'320	1'454	9%
Demandes de naturalisation	299	334	344	111	-210%
Assurances	2'101	1'928	1'804	1'962	8%
SPoMi	560	401	360	355	-1%
Tribunaux, Ministère public	1'002	256	243	263	8%
Réquisitions diverses	728	1'330	1'406	1'404	0%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 53 : Réquisition administratives : genre et évolution

4.7 **Ordre et sécurité publics**4.7.1 Maintien de l'ordre (MO et SO)

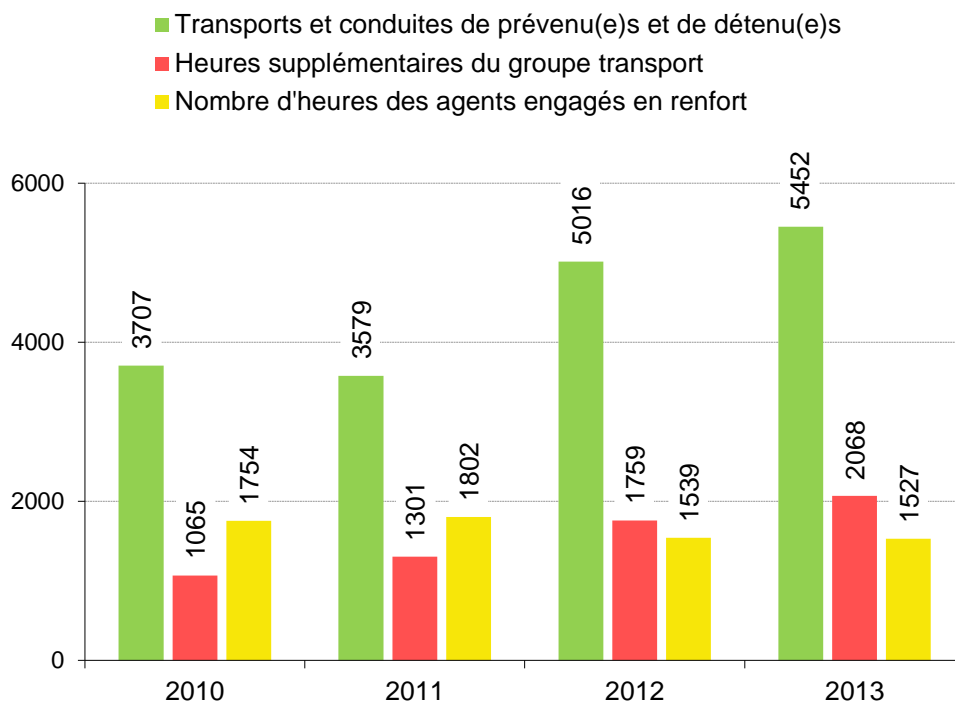
	2010	2011	2012	2013	Evolution
Maintien de l'ordre (MO)	53	35	42	24	-43%
dont engagement MO matches Gottéron	13	12	17	18	6%
Service d'ordre (SO)	44	51	49	59	20%
sécurité au tribunal	12	9	17	14	18%
manifestations revendicatives	3	4	2	12	500%
manifestations sportives	11	9	9	8	-11%
manifestations et cortèges	14	26	10	8	-20%
divers	4	3	11	17	55%

© 2014 Pol cant FR

Tableau 54 : Maintien de l'ordre (MO et SO)

4.8 Transports de détenus

4.8.1 Transports de détenus : évolution



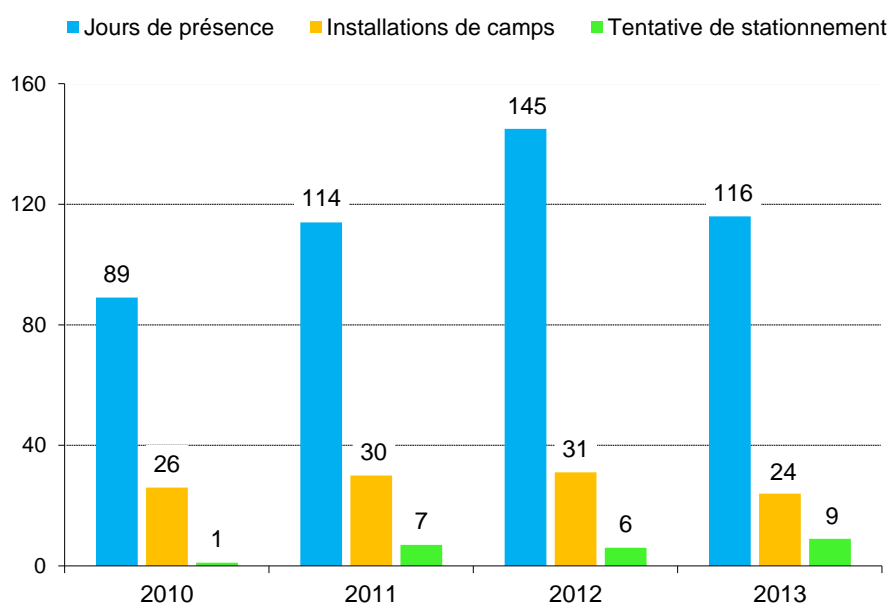
Etat de la base de données : 15.01.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 53: Transports de détenus : évolution

4.9 Gens du voyage

4.9.1 Gens du voyage : évolution

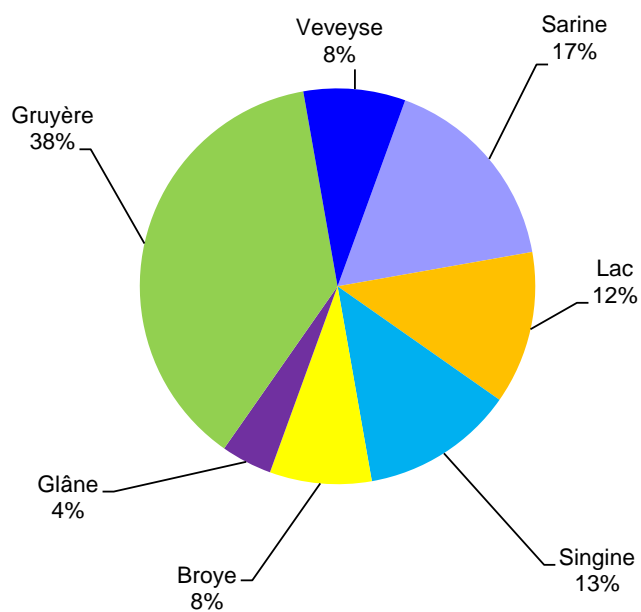


Etat de la base de données : 15.01.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 54: Gens du voyage : évolution

4.9.2 Gens du voyage : répartition géographique



Etat de la base de données : 15.01.2014

© 2014 Pol cant FR

Figure 55: Gens du voyage : répartition géographique

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidante permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population

fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Table des tableaux

Tableau 1: Élocutions et évolution des infractions selon la loi	7
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élocutions et évolution des infractions.....	8
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district.....	11
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	12
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	14
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	15
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	17
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	24
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 16: Infractions de violence: élocutions et évolution des infractions	29
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élocutions et évolution des infractions	37
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élocutions et évolution des infractions.....	40
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élocutions et évolution des infractions.....	41
Tableau 23: Type de vol : élocution et évolution des infractions	43
Tableau 24: Vol de véhicule : élocutions et évolution des infractions	45
Tableau 25: Dommages à la propriété : élocutions et évolution des infractions.....	46
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élocutions et évolution des infractions	50
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus.....	53
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	54
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	54
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	55
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élocutions et évolution des infractions	57
Tableau 33: Infractions selon la loi	58
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
Tableau 35: Code pénal: Infractions par district.....	60
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune	61
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	62
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	62
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	63
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	64
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	64
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	65
Tableau 43: Infractions de violence	66
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	67
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	68
Tableau 46 : Fréquences flashes.....	73
Tableau 47 : Chiffres-clés.....	74
Tableau 48 : Activités.....	74
Tableau 49 : Le travail au quotidien	75
Tableau 50 : Incendies : cause et évolution.....	75
Tableau 51 : Climat social : évolution	80
Tableau 52 : Interventions à risque : évolution	80
Tableau 53 : Réquisition administratives : genre et évolution	82
Tableau 54 : Maintien de l'ordre (MO et SO)	82

7 Table des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	7
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	9
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	10
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	11
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	13
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	14
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district	16
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	17
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	21
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	30
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	31
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	31
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	42
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	46
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	47
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	48
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	49
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	51
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	52
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	56
Figure 36: Infractions selon la loi	69
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	70
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	71
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	72
Figure 42: Incendies : répartition selon la cause.....	75
Figure 43: Levées de corps : tendance et origine des décès.....	76
Figure 44: Suicides et tentatives de suicides : évolution.....	76
Figure 45: Suicides et tentatives de suicides : répartition	77
Figure 46: Suicides : mode opératoire	77
Figure 47: Tentatives de suicides : mode opératoire	78
Figure 48: Personnes disparues : évolution.....	79
Figure 49: Personnes en difficulté : évolution	79
Figure 50: Personnes en difficulté : répartition selon le type de difficulté	79
Figure 51: Identification par le commissariat d'identification judiciaire (CIJ) : évolution.....	81
Figure 52: ADN : prélèvements sur les personnes	81
Figure 53: Transports de détenus : évolution.....	83
Figure 54: Gens du voyage : évolution	83
Figure 55: Gens du voyage : répartition géographique.....	84